

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal

en date du 07/10/2021 - Aff 1-3



Le Maire,

A. TAÏBI

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 MARS 2021

### COMPTE RENDU

#### Séance du 25 mars 2021

##### Membres :

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix-neuf mars deux mille vingt et un, s'est réuni à l'espace Paul-Éluard, sis Place Marcel-Pointet à Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

##### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Mathieu DEFREL, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Azyz BOUYAHIA, Mme Fazya OULMI, M. Stéphane LAGRIVE, M. Alfred ROCHFORT, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Lamine SAÏDANE, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAI, M. Fodié SIDIBE, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLEMENT, M. Rabbani KHAN.

##### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Nabila AKKOUICHE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL, M. Kassem IDIR qui a donné pouvoir à Mme Zaiha NEDJAR, Mme Irouia SAÏD OUMA qui a donné pouvoir à Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Abdelkarim ZEGGAR qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL, Mme Sylvie JEANNOT qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU.

Sont arrivés en cours de séance : Mme Aziza TAARKOUBTE (affaire n°1.2), M. Julien MUGERIN (affaire n°1.2), M. Christopher DIBATHIA (affaire n°1.2)

Sont sortis en cours de séance : Mme Chadiea MAHDJOUR (affaire n°3.16), M. David CHEMMI (affaire n°3.16), M. Géry DYKOKA NGOLO (affaire n°4.1), M. Jean-Claude DE SOUZA (affaire n°4.1), M. Mehdi MESSAI (affaire n°4.2), M. Fodié SIDIBE (affaires n°4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3), M. Hamza RABEHI (affaires n°4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1)

Ont quitté définitivement la séance : Mme Farida AOUDIA-AMMI (affaire 4.2)

Secrétaire de séance : M. Mathieu DEFREL

## Ville de Stains

Monsieur le Maire accueille les collègues élus à ce conseil municipal et rappelle les règles de distanciation rendues nécessaires. Il précise que ces deux collègues autour de lui étant à plus d'un mètre chacun, il se permettra de retirer son masque au moment de ses prises de parole, avant de le remettre en place systématiquement.

Monsieur le Maire salue les spectateurs de ce conseil via le Facebook Live et se félicite de savoir qu'ils sont de plus en plus nombreux à suivre les débats de cette instance.

### COMMUNICATION DU MAIRE

#### 0. Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il précise qu'il n'y a pas de vote et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il poursuit l'ordre du jour.

#### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Mathieu DEFREL en tant que Secrétaire de séance. Il s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE Monsieur Mathieu DEFREL, sixième adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### PROPOS LIMINAIRES DE MONSIEUR LE MAIRE

*Chers collègues, bienvenue à tous pour ce Conseil municipal, qui sera principalement orienté vers le vote du budget. Comme vous le savez, il s'agit d'un acte fort, extrêmement important, et qui va traduire nos orientations municipales, dans un contexte de crise sanitaire et sociale sans précédent, que nous vivons maintenant depuis plus d'un an.*

*Avant d'ouvrir cette séance du conseil municipal, permettez-moi d'avoir une pensée émue, quelques semaines après la disparition du père Jean COURTAUDIÈRE. Ici certainement, beaucoup d'entre vous l'ont connu, moi en tout cas je l'ai très bien connu. La disparition du père Jean nous a affectés ici à Stains, mais aussi au-delà. Elle a affecté sa communauté mais aussi au-delà. Je voudrais adresser mon total soutien, dans cette épreuve douloureuse à ses proches, à sa famille. Il était très connu, très apprécié, par de nombreux habitants de notre ville, mais aussi de Saint-Denis, puisqu'il était surtout en mission à Saint-Denis. Le père Jean était en charge de plusieurs missions importantes, je pense à celle qui lui tenait particulièrement à cœur, et nous avons souvent l'occasion d'en discuter, en tant que délégué diocésain, pour les relations qu'il avait établies avec les musulmans, mais aussi pour son engagement auprès des migrants, qu'il accueillait avec dignité et humanisme dans sa belle paroisse. Les actrices et les acteurs musulmanes et musulmans de notre ville l'ont bien connu, l'ont apprécié, car il était en permanence engagé dans l'écoute, dans le dialogue, dans la fraternité. Il était d'ailleurs à l'initiative de plusieurs rencontres entre les différentes communautés, et il s'efforçait de participer aux différentes occasions fraternelles de dialogue, y compris celles qui étaient organisées sur notre ville. J'ai par exemple le souvenir des moments fraternels que nous avons partagés ensemble lors de la rupture du jeûne, à l'invitation de l'association Asdic de Stains. Je garde aussi le souvenir d'une personnalité très attachante, empreinte de justice, et j'ai en mémoire le souvenir qu'il m'avait témoigné lorsque j'avais vivement interpellé un élu de l'opposition, pour avoir laissé, durant près de 18 mois, sur son compte Facebook, des propos haineux, racistes et violents. Il avait été évidemment très choqué, mais également, plus*

*récemment, lorsque j'ai été la cible d'extrémistes dans les réseaux sociaux, avec des menaces de mort, des propos racistes et haineux.*

*Je souhaite ce soir, avec vous, que la municipalité puisse rendre un hommage au père Jean, car il fut une personne exceptionnelle, une personne attachante, et en même temps je me réjouis qu'il ait laissé, derrière lui, à Stains comme partout dans le département, des personnes précieuses, attachantes, qui œuvrent justement pour la fraternité, pour la solidarité entre tous nos concitoyens, et je pense en particulier au père Gabriel.  
Je vous propose d'observer une minute de silence.*

*Une minute de silence est observée.*

*Permettez-moi encore quelques mots d'introduction avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal.*

*Vous le savez ici toutes et tous, nos concitoyennes et concitoyens le savent aussi, nous traversons une période extrêmement difficile, avec une crise sanitaire qui impacte durablement et profondément notre quotidien, sous toutes ses formes. À ce jour, l'organisation de la campagne de vaccination en Seine-Saint-Denis est à l'image de la gestion chaotique de cette crise sanitaire, avec son lot de pénuries et de doses, le manque de personnel soignant, des hôpitaux saturés, la suppression de lits annoncée... Dans son rapport annuel publié le 18 mars dernier, la défenseure des droits souligne à quel point la pandémie a contrarié le soutien aux plus précaires. Elle souligne aussi que la crise affecte énormément les personnes éloignées de leurs droits, celles qui étaient déjà en grande souffrance, et pointe des services publics encore plus fragilisés. C'est également le sens du rapport annuel de la Cour des comptes, qui, fait exceptionnel, concède à demi-mot que les services publics ont besoin de plus de moyens pour faire face à cette crise sanitaire.*

*Vous connaissez ma détermination, mon engagement, et celle de l'ensemble de mon équipe municipale, pour protéger les Stanois et tout mettre en œuvre afin de respecter leur dignité. C'est le combat que nous menons tous les jours pour obtenir, ici à Stains, un centre de vaccination, au nom de l'égalité territoriale. À ceux qui passent leur temps à déverser leurs mensonges, leur haine, derrière leurs écrans et dans leurs réseaux sociaux - je les invite d'ailleurs à faire preuve de beaucoup plus de courage et à se mobiliser sur le terrain, aux côtés des habitants, de retrousser leurs manches et d'être aux côtés de celles et ceux qui souffrent. Je le redis : Stains n'est ni un arrondissement ni un quartier de Saint-Denis, et je ne serai pas le complice d'un système qui pratique la non-assistance à habitants en danger. Nos agents, nos services, nos professionnels de santé, sont prêts, depuis le 1<sup>er</sup> février, date à laquelle le préfet nous avait annoncé l'ouverture du centre de vaccination ici à Stains. Stains n'est pas la seule ville à ne pas être épargnée, malheureusement, d'autres villes n'ont pas pu voir leur centre de vaccination ouvrir.*

*Comment accepter, comment tolérer que la Seine-Saint-Denis reste le département le moins vacciné de la région Ile-de-France, alors que notre taux d'incidence, aujourd'hui, culmine à 700 infections pour 100 000 habitants, soit le plus élevé? Pour rappel, il y a une semaine, nous étions à près de 583 de taux d'incidence... L'annonce, ces derniers jours, d'un vaccinodrome à Saint-Denis - et pour moi ça ne pose aucun problème qu'il y ait ce mégacentre - ne fait malheureusement que renforcer le sentiment d'injustice : nos habitants n'auront toujours pas un accès adapté, un accès facilité, à la vaccination. À Stains, un peu plus de 400 habitants ont pu être vaccinés, via les campagnes dans les EHPAD et celles pilotées par le département. Je rappelle que dans les dernières semaines, il y a eu une accélération de vaccinations, sans elle nous serions à peine à 200 habitants vaccinés. Des rendez-vous au compte-goutte nous sont proposés pour vacciner sur Saint-Denis ou Pierrefitte. D'ailleurs, nous avons appris il y a quelques jours que le centre de vaccination de Pierrefitte risquerait d'être fermé, on reste fortement mobilisé pour que ce ne soit pas le cas, preuve que Stains est tout à fait solidaire avec les autres villes. Je rappelle qu'à Pierrefitte il s'agit d'un centre départemental et non pas d'un centre proposé par la municipalité, mais peu importe : il serait aberrant que ce centre ferme. C'est évidemment une situation intolérable, cette stratégie vaccinale doit se faire au plus près des habitants, au plus près du COVID-19, et avec l'équipe municipale nous continuerons à dénoncer et à agir contre cette rupture d'égalité sanitaire, qui malheureusement se rajoute à d'autres inégalités.*

## Ville de Stains

*Voici donc quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, concernant tout particulièrement cette crise sanitaire et la situation de vaccination, ici à Stains.*

*Je voudrais également poursuivre mon propos en vous informant que l'équipe municipale reste mobilisée aussi pour le maintien des services publics de proximité, et comme vous le savez, nous venons d'apprendre une belle nouvelle et de gagner une belle bataille, avec la réouverture d'un centre d'assurance maladie (CPAM), à Stains, situé anciennement à la bibliothèque Saint-Just. Après plusieurs interpellations, après un courrier adressé à la CPAM pour dénoncer la fermeture de la sécu depuis plusieurs mois, ainsi que l'annonce même de la fermeture définitive de celle-ci, nous avons appris cette bonne nouvelle, surtout pour les Stanois. La réouverture de ce centre devrait normalement être envisagée dans les prochains jours, et l'on suit cette affaire de très près. Au moins, notre détermination collective a porté ses fruits. Néanmoins, nous restons toujours très vigilants, pour amplifier le combat et pour exiger la réouverture de la poste du Clos Saint-Lazare. Je voudrais en tout cas saluer la mobilisation collective et citoyenne menée par les Stanois, menée par des organisations syndicales et politiques, en particulier le rassemblement qui a eu lieu samedi dernier.*

*Vous le savez, encore plus dans cette période de crise sanitaire inédite, la priorité absolue, pour nos habitants, est le maintien et le développement des services publics de proximité, et derrière tout cela, tout le travail de nos agents, qui font vivre au quotidien la solidarité.*

*Dans cette même ambition, je veux aussi saluer le début des grandes lessives, qui ont commencé à s'organiser très récemment. Comme vous le savez, la propreté, le cadre de vie, le respect de notre ville, c'est l'affaire de tous. C'est notre responsabilité, avec celle de Plaine Commune, mais c'est aussi la responsabilité de tous les citoyens. La nouveauté, pour ce mandat, ce fut aussi une bataille que nous avons menée, et conformément aussi à l'engagement que nous avons pris auprès des habitants, c'est l'organisation avec Plaine Commune de 12 opérations dans l'année. Je rappelle que l'année précédente il y avait trois opérations, organisées tout au long de l'année. On passe à 12 opérations, et il faut aussi bien évidemment y ajouter toutes les initiatives extrêmement importantes et précieuses, menées par les habitants, par les associations et par les collectifs, dans beaucoup de quartiers, et qui nous l'espérons, à la sortie de cette crise sanitaire, et de ce confinement, permettront de relancer les initiatives.*

*Je voudrais d'ailleurs, en particulier, remercier l'élu référent, Abdelfattah MESSOUSSI, qui est totalement engagé sur ce dossier très important et qui suit de très près cette priorité absolue de l'équipe municipale.*

*Enfin, sur un autre sujet important, quelques mots, concernant le comité d'engagement de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Je l'ai appris il y a quelques jours, les financements et les projets viennent d'être validés, pour la réhabilitation de la cité de la Prêtresse et du sud du quartier du Clos Saint-Lazare, sur la phase 2. Et c'est un élément important, une sacrée bataille. Je vous fais grâce de toutes les réunions et des rencontres, dont des rencontres sur site, car j'ai demandé à plusieurs reprises au Directeur de l'ANRU qu'il se déplace pour qu'il se rende compte de l'importance des projets que nous portons sur Stains, en particulier sur le quartier du Clos Saint-Lazare, mais aussi sur la cité de la Prêtresse, mais également- et là nous continuons le travail qui est déjà engagé - sur la réhabilitation de la Cité André LURCAT - René BOIN. Preuve que toutes ces mobilisations et tout ce travail ont porté au moins leurs fruits, signe que nos projets sont sérieux, avec une ambition forte de placer les habitants au cœur des enjeux de la réhabilitation. Pour vous donner quelques chiffres, nous avons obtenu un million supplémentaire pour pouvoir mener les projets de réhabilitation sur le quartier de la Prêtresse. C'est déjà une bonne nouvelle.*

*Je veux aussi saluer la mobilisation citoyenne des habitants de la Prêtresse, qui, tout récemment, ont exprimé un avis favorable au projet de réhabilitations, avec près de 78 % des suffrages qui se sont exprimés.*

## Ville de Stains

*Dans les rapports qui seront présentés ce soir par les différents élus, je veux aussi remercier chacune et chacun d'entre vous, qui, dans les délégations que je vous ai confiées, ont travaillé de manière importante, pour mettre en œuvre nos orientations, nos priorités municipales, et surtout pour servir l'intérêt des Stanois. Je pense également, dans les différents domaines, que ce soit dans la réussite éducative, dans la jeunesse, dans la culture, dans les sports, dans la santé, ou également dans les associations. Parce que derrière, c'est une exigence, une ambition, au service des Stanois, également portée dans le rapport budgétaire qui vous est soumis ce soir, et qui va être un élément très important. Après le débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu, il y a maintenant quelques semaines, je laisserai Madame Farida AOUDIA-AMMI présenter en détail notre feuille de route 2021, qui donne à voir aussi les années à venir. Le cap, bien évidemment, reste inchangé, je veux la remercier, ainsi que l'administration, les services, les agents, et à sa tête notre Directeur général des services, Faouzy GUELLIL, pour le long mais nécessaire travail accompli, pour présenter ce soir le budget 2021, je le rappelle dans un contexte extrêmement difficile. Mais nous restons conformes aux engagements tenus.*

*Les engagements tenus, je voudrais en rappeler quelques-uns. D'abord, protéger tous les Stanois des effets de la crise sociale, sanitaire et économique. Je rappelle que près de deux millions d'euros, de dépenses imprévues, ont été dépensés ici à Stains pour faire face au COVID-19 et pour maintenir un service public de qualité. Dans les grandes orientations, c'est aussi résister par la mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement des Stanois, et j'en avais énoncé quelques-unes lors du débat d'orientations budgétaires. Je voudrais les rappeler ici ce soir, et les élus entreront un peu plus dans le détail :*

- *une aide spécifique pour nos jeunes en grande difficulté ;*
- *un effort financier conséquent pour lutter contre la rupture éducative, avec la mise en place progressive de l'aide aux devoirs, qui sera portée par la municipalité, même si nous sommes depuis quelque temps en négociation avec les services de l'État pour obtenir quelques cofinancements. Je rappelle pour certains que nous avons, dans les années précédentes, avec l'Éducation nationale, mis en place un accompagnement scolaire, qui permettait un suivi de près de 800 enfants, avec un budget de près de 200 000 €. Mais ce dispositif a malheureusement été supprimé. Là, nous nous étions engagés, dans le cadre du projet d'action municipal, à mettre en place l'aide aux devoirs, ce sera le cas dès la rentrée prochaine, de manière progressive. Si nous arrivons à obtenir quelques subventions, tant mieux, si on ne les obtient pas, on mettra quand même en place cette démarche auprès de nos enfants ;*
- *la mise en place d'une épicerie solidaire municipale, et nous travaillons sur le projet pour pouvoir ouvrir cette structure très prochainement ;*
- *l'ouverture de nouvelles permanences supplémentaires avec le Centre d'information des droits des femmes et de la famille, à la Maison du Droit et de la Médiation Gisèle HALIMI, que nous avons inaugurée tout récemment ;*
- *la création d'un Observatoire de la lutte contre les discriminations, un projet suivi et porté par Maimouna HAIDARA ;*
- *l'augmentation exceptionnelle, malgré un budget très contraint, de subventions allouées, en particulier à deux associations partenaires et historiques de la Ville, deux associations totalement engagées pour le bien-être et pour l'émancipation des Stanois, dans le domaine du sport avec l'ESS (Espérance Sportive de Stains) et dans le domaine de la culture avec le STS (Studio Théâtre de Stains). Cela nous permettra, avec Madame Fazya OULMI et Monsieur Fodié SIDIBÉ de revoir les partenaires, de conforter notre partenariat, et de se fixer des objectifs très clairs pour pouvoir atteindre une ambition importante auprès de nos habitants ;*

- *et, bien évidemment, comme nous nous y étions engagés, une montée progressive des effectifs de la Police municipale, pour pouvoir monter une nouvelle équipe.*

*Tous ces projets nous préparent pour l'avenir, et je le rappelle, sans augmenter les impôts depuis 2012. Certains ici n'ont pas l'air de bien comprendre la mécanique des impôts, et sans mettre de côté nos ambitions en matière d'investissements, qui sont pour nous un élément majeur. Je pense en particulier à la rénovation thermique du CMS, qui est déjà visible et en cours actuellement, des travaux de l'hôtel de ville qui vont démarrer très prochainement, de la poursuite des travaux des écoles - je pense aux bâtiments mais aussi aux travaux des cours.*

*Pour conclure, je veux une nouvelle fois, en toute simplicité, vous dire qu'avec l'équipe municipale, nous sommes droits dans nos bottes : nous mettons nos paroles en actes concrets, et les moyens nécessaires à la hauteur de nos ambitions pour les Stanois, à la fois pour l'égalité, pour la dignité et pour le respect de l'ensemble des Stanois. Merci à vous pour ces propos liminaires.*

*Sans plus tarder, avant passer la parole à Madame Farida AOUDIA-AMMI, nous allons passer au rapport 1.2.*

### Affaire n° 1.2 - Rapport d'activité du Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC) - Année 2019

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport est présenté chaque année, avec tous les éléments dans le dossier, qui montrent l'importance de cet organe, qui travaille en délégation de service public, et avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Le SMIREC travaille d'ailleurs avec d'autres villes sur le territoire, notamment à Pierrefitte, à Saint-Denis, à la Courneuve et à L'Île-Saint-Denis. Il y a donc l'ensemble des éléments qui permettent de juger le travail mené par ce syndicat, bien évidemment dans un contexte très difficile.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations sur ce rapport. Il donne la parole à Mme GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU indique qu'il ne s'agit pas forcément d'un constat sur le rapport en lui-même, mais sur le chauffage dont la société SMIREC est garante, sur le Clos Saint-Lazare. Le Clos Saint-Lazare a subi pendant une période de deux semaines, voire d'un mois, des problèmes d'eau chaude et de chauffage, pendant une période très froide. Ces coupures ont été très dures à supporter par toutes les familles, certaines ont dû acheter des convecteurs électriques pour pouvoir réchauffer les pièces. En tant qu'élue départementale, Mme GOUREAU demande à Monsieur le Maire de demander au Directeur de l'Office Habitat, M. ROCH, qu'un mois de charge soit déduit d'un prochain loyer, en compensation de ce manque de chauffage qu'ont subi tous ces locataires, et en compensation des frais supplémentaires qu'ils ont dû assurer pour le chauffage et l'eau chaude.

Monsieur le Maire remarque que le point soulevé par Mme GOUREAU n'a rien à voir avec le rapport présenté, et propose à M. DEFREL de dire quelques mots, puisqu'il représente la ville de Stains sein du SMIREC. Pour répondre à Mme GOUREAU, Monsieur le Maire précise que la municipalité a l'occasion de rencontrer assez régulièrement les associations et les collectifs de locataires et qu'elle était d'ailleurs totalement en soutien avec eux. Une rencontre est d'ailleurs prévue prochainement, et ces collectifs pourront lui faire part directement de leurs demandes. Et dans ce cas, comme c'est l'habitude, la municipalité sera là en soutien. Monsieur le Maire donne la parole à M. DEFREL.

**Monsieur Mathieu DEFREL** souligne que ce rapport montre aussi la volonté de la ville de travailler sur son mix énergétique, et à des objectifs de développement durable, notamment sur la question des réseaux de chaleur. Le SMIREC est un engagement de longue date. Le rapport donne d'ailleurs la liste des bâtiments communaux raccordés au réseau de chaleur pour l'année 2019, et dans trois bâtiments qui ne sont pas des moindres : l'Hôtel de Ville, un devoir d'exemplarité ressort en effet sur ces questions, et les écoles Joliot-Curie et Guillaume-Apollinaire. Il y a encore de beaux projets sur la question de ce réseau de chaleur, qui bénéficie, au titre des énergies vertes, d'une TVA à 5,5 %, ce qui permet donc de faire diminuer la facture de chauffage ou de froid du réseau - à Stains il s'agit plutôt d'un réseau chaud puisque la centrale biomasse se trouve sur la ZAC du Bois-Moussay. L'objectif est de développer encore plus ce réseau de chaleur, d'ailleurs le SMIREC est en lien avec la Clinique de l'Estrée pour travailler sur un raccordement au réseau du SMIREC, avec le gymnase du SIVOM. Bien évidemment, la municipalité a pour l'objectif de raccorder, dès que faire se peut, tous les nouveaux équipements publics qui arrivent sur le secteur. C'est vraiment un engagement très fort de la Ville. En parallèle de cela, bien évidemment, un concessionnaire dit « classique », GRDF, gère le gaz et le chauffage, avec lequel M. DEFREL et M. ALI KHODJA travaillent à faire en sorte que le mix énergétique s'applique aussi, en travaillant à des solutions de réinsertions de biogaz, issus notamment de la fermentation des biodéchets, pour injecter le plus possible de l'énergie verte dans le réseau, et ainsi être dans le cercle le plus vertueux possible. En 2018, Aubervilliers a rejoint la dynamique du SMIREC et travaille sur de beaux projets de raccordement, notamment en lien avec la chaufferie près du Fort de l'Est à Saint-Denis. C'est donc un réseau de chaleur qui vit bien, sur lequel la gouvernance est partagée et intelligente, et sur lequel les objectifs sont forts, notamment sur un territoire comme Stains, qui sera amené à muter dans les prochaines années, notamment avec les grands événements que seront les JOP (*Jeux olympiques et paralympiques*) et autres. Ces équipements-là sont déjà intégrés dans les futurs raccordements du réseau de chaleur, pour travailler aussi sur la phase d'héritage.

**Monsieur le Maire** remercie M. DEFREL et propose de passer au vote s'il n'y a pas de remarque. Il passe la parole à M. RABEHI.

**Monsieur Hamza RABEHI** annonce que son intervention ne concerne pas directement l'affaire mais les habitants.

**Monsieur le Maire** interrompt M. RABEHI et lui explique que si l'intervention concerne l'affaire M. RABEHI peut intervenir et, si ce n'est pas le cas, Monsieur le Maire lui demande de respecter l'ordre du jour. Monsieur le Maire insiste auprès de M. RABEHI : si cela porte sur le rapport, il n'y a pas de souci, si cela ne s'avère pas être le cas il propose de passer au vote.

**Monsieur Hamza RABEHI** répond qu'il s'agit bien d'une intervention en rapport avec le sujet, mais indirectement.

**Monsieur le Maire** répond qu'il faut que l'intervention ait un lien direct avec l'affaire. Il ne sait pas ce que veut dire « indirectement ». Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un règlement intérieur et invite les élus à le respecter ; et la possibilité de poser des questions orales y est mentionnée. Il en profite d'ailleurs pour préciser qu'il y aura une question orale posée par un des élus de l'opposition.

**Monsieur Hamza RABEHI** laisse entendre que la discussion prend plus de temps que ne le nécessiterait son intervention.

**Monsieur le Maire** l'invite à poser sa question sur le SMIREC.

**Monsieur Hamza RABEHI** répond qu'il a été interpellé par des habitants du quartier de l'Avenir, sur deux sujets. Le premier concerne un courrier qui a été envoyé par Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** interrompt M. RABEHI et confirme que le sujet qu'il souhaite évoquer n'a rien à voir avec le rapport qui vient d'être présenté. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas le temps de lui expliquer ce soir le fonctionnement d'un conseil municipal, avec des rapports et un ordre du jour, et qu'il ne s'agit pas d'une assemblée citoyenne ouverte ou il n'y a pas d'ordre du jour.

Monsieur Hamza RABEHI indique que les élus sont là pour représenter les habitants. Il demande s'il aura la possibilité de poser sa question en fin de séance.

Monsieur le Maire invite M. RABEHI à poser sa question à l'occasion du prochain conseil municipal, en question orale, comme le prévoit le règlement, ce qui lui permettra d'obtenir les réponses souhaitées.

S'agissant du rapport du SMIREC, Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques.

Monsieur Julien MUGERIN s'excuse d'interrompre Monsieur le Maire pour lui préciser qu'il s'agit de prendre acte du rapport et qu'il n'y a pas de vote.

Monsieur le Maire confirme ; ce rapport n'appelle pas de vote des élus, il s'agit d'en prendre acte.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat mixte des réseaux d'énergies calorifiques accompagné des comptes administratifs arrêtés, pour l'exercice 2019.

### Affaire n° 2.1 - Accroissement saisonnier d'activités

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI précise que ce premier rapport concerne l'accroissement saisonnier d'activités. L'article 3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 stipule que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, pour une durée maximale de six mois, pendant une même période de 12 mois. C'est ainsi que le besoin saisonnier se définit selon deux situations : un nouveau service public local saisonnier - tels que les centres de vacances, les événements culturels, ou les événements festifs - et/ou un surcroît de fréquentation ou de population saisonnière, induisant une demande de service public local plus importante. Cette délibération sur l'accroissement saisonnier d'activités est une délibération cadre et récurrente, que certains élus ont l'habitude de rencontrer au sein de cette instance, et sur laquelle le conseil municipal est amené à délibérer pour permettre le recrutement d'agents saisonniers au sein de la collectivité.

Chaque été, la municipalité fait le choix d'accroître temporairement ses effectifs, pour répondre aux nombreuses nouvelles activités mises en place par la municipalité, en particulier concernant le droit aux vacances, porté haut et fort avec, entre autres, les deux centres de vacances de Villiers-sur-Loir et de Jard-sur-Mer, mais aussi du fait de l'augmentation de la fréquentation du public durant cette saison, de l'offre nouvelle qui est offerte aux habitants par exemple au sein des centres sociaux. L'été est aussi l'occasion des grands ménages, réalisés par les ATSEM et les agents de l'EMO, il faut souligner cet aspect pénible du travail saisonnier, mais essentiel, que nous avons tendance à oublier.

Le détail des besoins des services est présenté dans le rapport : nombre d'agents et grades par service ; les critères sont et restent transparents, puisqu'en 2020, 125 saisonniers et 64 postes en remplacement des congés annuels ont été pourvus, soit 189 recrutements qui ont concerné majoritairement les structures Enfance et Jeunesse, en particulier les centres de vacances qui ont été ouverts pour des vacances apprenantes et gratuites, aux familles stanoises. Sur ces 189 recrues, 130 étaient stanoises, et parmi les critères, sauf exception liée à une pénurie de diplômes ou à la spécificité d'un métier, l'agent ne peut travailler durant les deux mois d'été, ni deux années consécutives, afin de laisser leur chance à un maximum de jeunes, en particulier les jeunes stanois.

Afin de poursuivre son engagement en faveur des Stanois, en particulier ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances, et en faveur du service public communal qui a besoin de soutien permanent, et en particulier pendant la période estivale, Madame Farida AOUDIA-AMMI propose d'approuver le recrutement de 90 agents contractuels saisonniers pour l'année 2020.

## Ville de Stains

Monsieur le Maire remercie Mme AODIA-AMMI pour ce rapport très important et ajoute que la municipalité, malgré le contexte, a fait en sorte et espère que les activités pourront être organisées durant l'été prochain, activités qui sont déjà préparées depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et # donne la parole à M. CLEMENT.

Monsieur Sébastien CLEMENT demande, dans l'éventualité où la crise interdirait les rassemblements dans les centres de vacances ou les colonies, à quoi seraient alors occupés les agents recrutés pour cet été.

Monsieur le Maire répond qu'alors, les postes ne seraient pas recrutés, parce qu'il s'agit de postes sur des missions temporaires. S'il est annoncé que l'organisation ne sera pas faisable du fait de la situation sanitaire, bien évidemment le processus sera arrêté, avant les entretiens et les recrutements. Très franchement, il serait très improbable qu'une telle annonce soit faite la veille des départs dans les centres de vacances. Si c'était le cas, évidemment ce sera à l'État de prendre en charge tout ou partie des rémunérations et des indemnités des personnels recrutés. Pour le personnel qui intervient dans les centres de vacances, il s'agit d'une indemnité car ces derniers n'ont pas forcément le statut de salariés. Pour celui qui intervient dans les centres de loisirs et les maisons de quartier, y compris pour les vacataires, c'est un tout autre statut. Mais en tout cas, Monsieur le Maire imagine mal l'Etat ou le Préfet prévenir la veille pour le lendemain, et si tel était le cas ce ne serait pas très correct de leur part...

Monsieur le Maire invite à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UN : APPROUVE** le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n°84-53 susvisée :

- De 2 agents contractuels en tant qu'agent administratif chargé d'accueil du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021 ;  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 55 agents contractuels en tant qu'animateur.rices du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2021 et 55 du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 6 agents contractuels en tant que directeur.rice/directeur.rice adjointe de structure enfance/jeunesse, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 24 agents contractuels en tant qu'agents techniques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 3 agents contractuels en tant qu'animateurs sportifs du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un éducateur territorial des APS (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant que chauffeur de car du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 202 ;  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe avec le régime indemnitaire afférent.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°3.1 - Modification de la délibération n°3.2 du Conseil municipal du 4 février 2021 approuvant le vote des taux de la fiscalité locale pour 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire passe la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport que l'ensemble des villes présente ce soir.

Madame Farida AOUDIA-AMMI annonce que cette délibération fait suite à l'information transmise à toutes les communes de la Seine-Saint-Denis, le 23 février dernier, la Direction des finances publiques, faisant état d'une modification des taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les communes et les départements. Elle a été transmise alors que le Conseil municipal du 4 février 2020 avait déjà voté les taux de fiscalité locale. La municipalité se retrouve donc dans l'obligation réglementaire de modifier la délibération du 4 février, sous peine de perte du produit de la taxe foncière, correspondant à la part départementale. L'ensemble des communes du département sont donc dans l'obligation de voter une délibération, prenant en compte ces nouveaux taux de référence. Le Code général des impôts a été modifié afin de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, en figeant le taux d'imposition à celui voté pour 2020. Cela signifie que la délibération de toutes les communes de France, et pas simplement celle de Stains, doit prendre en compte à la fois le taux décidé par la commune, mais également le taux départemental de 2020, afin de percevoir l'ensemble des recettes fiscales. Cela signifie, en parallèle, que le département perd les recettes fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec d'autres mécanismes mis en œuvre pour cet échelon territorial. Il n'y aura donc aucune augmentation pour les Stanoises et les Stanois, puisque ce taux départemental était déjà applicable en 2020. Il est repris par les communes dans le cadre de la mise en place du mécanisme de compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Pour rappel, si la commune, comme l'ensemble des communes, se prononce sur les taux d'imposition, la ville n'a par contre aucune prise sur la base imposable, celle-ci étant définie par les services de l'État. À Stains, et ce pour la neuvième année consécutive, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, même si les montants des impôts fonciers augmentent pour les habitants, du fait des révisions des bases opérées par l'État, et non par la ville. Ceci rend les choix de la municipalité pas forcément compréhensibles par tous, par les habitants, mais visiblement pas seulement par eux... La municipalité agit à son niveau, en n'augmentant pas le taux, mais il faut intégrer le fait que si c'était le cas, comme la majorité des autres villes, puisque c'est un levier de recettes important, alors le montant de la taxe foncière - qui augmente de fait - serait bien plus élevé, et le tribut plus lourd encore pour les habitants de Stains. Il convient de préciser que le taux communal applicable à Stains, soit 24,9 % - le même depuis neuf années donc - s'il est supérieur de 3 points au taux moyen communal au niveau national, constaté en 2020, est, par ailleurs, inférieur de 14 points au taux moyen communal au niveau départemental, constaté en 2020.

Monsieur le Maire acquiesce aux propos de Mme AOUDIA-AMMI, notamment sur le fait que les choses ne sont pas toujours parfaitement compréhensibles par les habitants. C'est pour cela que la municipalité s'efforce d'expliquer, de manière très claire et en toute transparence, la manière dont la fiscalité locale évolue sur Stains. En revanche, il est plus inquiétant de constater que certains élus, alors même qu'ils disposent de toutes les informations, continuent à diffuser de fausses informations, voire des mensonges ou des contre-vérités, auprès des habitants. Il invite à faire preuve d'honnêteté ; il n'est jamais bon de considérer les habitants comme des personnes qui ne sont pas capables de comprendre : quand le taux voté par la Ville est de 24,90 %, depuis neuf ans, c'est bien le cas et il n'y a pas à chercher d'autres histoires... Et si ces élus ne sont pas satisfaits, ils sont encouragés à écrire à leurs amis du gouvernement en conséquence, pour leur demander de revoir leur décision de modifier les bases de calcul de cet impôt.

Monsieur le Maire donne la parole à M. RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI estime pour sa part que l'équation mathématique est très simple : si l'on pose la question aux propriétaires à Stains, ils vont dire qu'ils constatent une augmentation de 11 % de la taxe foncière, depuis 2014. Est-ce du fait de la base ou du taux, c'est un autre débat, Monsieur RABEHI indique se placer du point de vue des habitants propriétaires.

Monsieur le Maire répond qu'il faut tout dire aux habitants, et pas seulement la une partie de la vérité.

Monsieur Hamza RABEHI rétorque qu'au dernier conseil municipal, dans le rapport d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire avait déclaré que pour le budget la Ville allait avoir besoin de 21,8 millions d'euros pour la taxe foncière, et vous fixez le taux, alors que la base va augmenter. La Ville va encaisser plus d'argent : 22,5 millions d'euros, et après elle ne compte pas rendre l'argent aux Stanois ! Il poursuit en précisant que l'intervention de Mme AOUDIA-AMMI va dans le sens de l'intervention de M. RABEHI lors du dernier conseil municipal où il avait demandé à Monsieur le Maire de reporter l'affaire car celle-ci était partiellement présentée. Maintenant, c'est la Direction générale des finances publiques l'impose à la collectivité.

Monsieur le Maire s'interroge sur la motivation de M. RABEHI sur ce sujet, qui ne semble pas du tout comprendre la réalité de la situation : l'ensemble des collectivités, comme ce soir à Stains, sont amenées à présenter cette délibération, puisque des éléments ont été imposés sur le tard, par les services de l'État.

Monsieur Hamza RABEHI demande à Monsieur le Maire si l'encaissement supplémentaire pour la Ville, au-delà des 21,8 millions d'euros, sera rendu aux Stanois, en 2022. Comme Monsieur le Maire a accordé deux permis de construire dans la zone pavillonnaire UH, rue de la République et rue Jean Jaurès, un pour 14 logements sur un terrain de 580 m<sup>2</sup> et un autre pour 4 logements sur un terrain de 200 m<sup>2</sup>. La construction a-t'elle un lien avec la taxe foncière ?

Monsieur le Maire interrompt M. RABEHI puisque ce dernier aborde un sujet qui n'a rien à voir avec le rapport en cours et lui demande de respecter le règlement intérieur du conseil municipal. Il invite les élus à passer au vote s'il n'y a pas d'autre remarque.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour et 1 abstention (M. Hamza RABEHI),

**ARTICLE UN** : APPROUVE le taux relatif à la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2021 comme suit :

	Proposition taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,19 %

**ARTICLE DEUX** : DIT que les autres dispositions de la délibération du 4 février 2021 sont inchangées.

**Affaire n° 3.2 - Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

## Ville de Stains

En préambule à sa présentation, **Madame Farida AOUDIA-AMMI** demande à **M. RABEHI** de porter son masque pendant ses interventions, étant donné qu'elle-même doit s'isoler au mieux pour se protéger contre le COVID-19.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI** annonce que dans le cadre du plan de relance, l'État a réabondé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), enveloppe qui peut permettre de financer les investissements dans l'intérêt des Stanois. Cette enveloppe est principalement dédiée au financement des projets qui répondent à différents objectifs, parmi lesquels l'accompagnement à la transition écologique, l'accompagnement à la résilience sanitaire, la préservation du patrimoine local et la lutte contre la fracture numérique, objectifs totalement partagés par la municipalité, et qui correspondent au fil rouge de son projet d'action municipale. Il s'agit donc de capter tous les financements nécessaires, pour répondre aux besoins en matière d'amélioration du bâti communal, en priorisant les groupes scolaires et l'Hôtel de Ville. L'objectif sur le mandat est de faire des bâtiments communaux des modèles en matière de gestion des dépenses énergétiques. Ce n'est pas une mince affaire puisque la majorité des bâtiments scolaires sont très anciens, mais pour autant l'ambition est là et c'est aussi l'objet de la sollicitation de ces fonds.

Les projets identifiés représentent un montant d'investissement global de 5 148 999,32 €, un cofinancement de l'État est donc sollicité dans le cadre de l'enveloppe DSIL, à hauteur de 4 419 449,58 €. Pour ce faire, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, via le vote de cette délibération, à solliciter les subventions dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local.

**Monsieur le Maire** en profite pour remercier les services qui ont déposé les dossiers dans un temps record, car les notifications parviennent aux collectivités très souvent en retard, et fort heureusement que les dossiers sont déjà quasiment prêts pour demander des cofinancements, que la Ville n'a pas encore obtenu mais qu'elle espère obtenir. Le détail des projets concernés figurent dans le rapport. Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** la présentation des projets suivants au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) :

Opération d'investissement	Montant HT	Montant subvention sollicité	Taux
Sécurisation des écoles avec contrôle d'accès	395 882 €	630 268 €	79,08 %
Restauration de l'hôtel de ville et création d'un jardin	3 355 973,92 €	2 684 779,13 €	80 %
Mise en place de la climatisation dans 3 groupes scolaires	803 000 €	635 012 €	79,08 %
Acquisition de tableaux numériques pour les écoles stanoises	193 170 €	152 758,83 €	79,08 %
Extension du groupe scolaire V. RENELLE	320 772 €	253 208,34 €	79,08 %
Maîtrise de la consommation énergétique de l'ensemble du patrimoine	80 201,40 €	63 423,28 €	79,08 %
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 148 999,32 €</b>	<b>4 419 449,58 €</b>	<b>85,83 %</b>

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°3.3 - Prise en compte et gestion des chèques emploi service universel (CESU) et autorisation de dépôt en ligne**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

En préambule, Madame Farida AOUDIA-AMMI répond à M. RABEHI, qui l'avait interpellée hors micro, que son arrivée en retard ce soir était volontaire, afin de rester le moins possible dans cette salle, pour raison de santé, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle quittera la réunion avant sa fin.

Madame Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le chèque emploi service universel (CESU) est un titre de paiement permettant de financer certains services à la personne. Depuis 2009, ce mode de paiement était accepté à Stains pour régler les factures de la crèche Louise Michel et les centres de loisirs en maternelle uniquement. Cette délibération a pour objectifs de :

- faciliter l'accès aux services publics aux Stanois, en élargissant le type de prestations pouvant être financées par ces titres, et donc de permettre aux Stanois d'utiliser leurs CESU pour financer les prestations gérées par la régie Prestations Famille de la Ville, à savoir la crèche municipale Louise Michel, l'accueil périscolaire et extrascolaire, la restauration scolaire, et les séjours enfance et jeunesse. Pour cela, la régie Prestations Famille doit être affiliée au centre de remboursement des CESU ;
- faciliter la gestion et le remboursement des CESU par les services municipaux, en autorisant le dépôt en ligne, celui-ci étant soumis à l'affiliation au centre de remboursement des CESU. Il ne sera donc plus utile pour les services municipaux d'envoyer les CESU papiers, il suffira de les déposer en ligne, via la plateforme dédiée, pour se les faire rembourser, ce qui est plus économique et plus écoresponsable, et annule les risques de perte de courrier ou de détérioration des CESU qui empêchent de percevoir les sommes définies et génèrent donc des impayés.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI et s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** la prise en compte des chèques emploi service universel (CESU) comme moyen de paiement dans le cadre du règlement des frais liés aux prestations périscolaires et extrascolaires facturées par la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** l'affiliation au centre de remboursement du CESU (CRCESU) de la régie Prestations familles.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** le dépôt en ligne de l'ensemble des CESU acceptés par la commune de Stains.

**ARTICLE QUATRE : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE CINQ : DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 3.4 - Maintien du taux de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures pour l'année 2022**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'il s'agit d'un rapport récurrent, présenté chaque année au conseil municipal. Il est proposé au conseil municipal de voter le maintien des taux applicables au titre de la taxe locale sur les enseignes et les publicités extérieures, à savoir tout ce qui est visible depuis l'espace public. Les taux appliqués dépendent de la taille de la publicité et de la surface du commerce concerné. Pour rappel, les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> bénéficient d'une exonération de cette taxe, comme voté lors du conseil municipal du 17 septembre 2020. Cette taxe vise en partie à responsabiliser les commerçants sur leurs installations publicitaires, en les incitant à n'installer que les publicités utiles au bon fonctionnement de leur commerce, et à retirer celles qui ne sont plus pertinentes. Cela participe à réduire la pollution visuelle, éviter par exemple qu'un panneau publicitaire énorme d'un commerçant qui n'existe plus reste indéfiniment visible dans l'espace public. Il est donc proposé de maintenir les taux appliqués jusqu'alors et de maintenir l'exonération pour les enseignes de moins de 12 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI et s'enquiert d'éventuels commentaires. En l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UN : DECIDE** de maintenir les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), applicables aux redevables locaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

ENSEIGNES			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
21,40 €	42,80 €	85,60 €	21,40 €	42,80 €	64,20 €	128,40 €

**ARTICLE DEUX : DÉCIDE** d'exonérer totalement, en application de l'article L.2333-8 du Code général des collectivités territoriales, les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 3.5 - Décision modificative n° 1 du lot n° 1 du marché public de location, préparation, pose et dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a deux lots, avec pour le lot n° 1 un marchés de 16 300 € et pour le lot n° 2 de 43 200 €. Trois candidats se sont proposés : la société Prunevieille pour le lot n° 2, les sociétés Blachère Illumination et Exagone Illuminations pour le lot n° 1. La commission d'appel d'offres, qui s'est réuni le 4 novembre 2019, a attribué le lot n° 1 à la société Blachère Illumination

et le lot n°2 à la société Prunevieuille située à Saint-Denis. Monsieur le Maire indique que tous les éléments figurent dans le rapport et que cette procédure se fait dans un cadre très réglementaire. Le conseil municipal est donc invité à lui donner l'autorisation de signer la décision modificative et à dire que les dépenses sont prévues au budget. Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. Il donne la parole à M. KARADAG.

Monsieur Hasan KARADAG souhaite revenir sur l'affaire 3.4, pour laquelle il avait levé la main, et demande ce que représente cette taxe annuelle pour la commune.

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'administration présents et répond à M. KARADAG que celle-ci procède à la recherche des chiffres afin de les lui communiquer.

Monsieur Hasan KARADAG poursuit en demandant si, suite à la crise sanitaire, l'exonération totale de cette taxe pourrait être envisagée afin de donner un coup de pouce supplémentaire aux commerçants de Stains.

Monsieur le Maire répond que cela a été réalisé pour l'année 2021, lors d'un récent conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire. Il était important en effet d'avoir un geste dans ce cadre, même si parfois, selon les personnes, les montants peuvent varier du simple au double, voire au triple. Ce point était passé au dernier Conseil municipal. En 2020, le montant de cette taxe avait permis de toucher 111 000 €, qui ne seront pas perçus en 2021.

Monsieur le Maire invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UN : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la décision modificative n°1 relative au lot n°1 du marché public relatif à la location décors lumineux, attribué à la société BLACHERE ILLUMINATION et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°3.6 - Décision modificative n°1 du lot n°1 du marché public de travaux de requalification du site des Arpents dans le cadre du réaménagement des jardins familiaux de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que ce sujet est très bien connu de tous. Il s'agit d'un marché allotis en quatre lots. Plusieurs candidatures ont été déposées, dont la liste figure dans le rapport. La commission a choisi d'accorder le premier lot à la société Tramater qui travaille avec la Ville pour effectuer les démolitions et l'équipement des jardins familiaux. Il est possible de se rendre compte de l'évolution des choses en traversant la rue des Huleux. Cet espace est extraordinaire. Dans quelques semaines, si les conditions le permettent, une petite inauguration sera organisée avec l'ensemble des partenaires qui ont cofinancé ce projet, même si la part la plus importante de ces financements émane de la Ville. Les partenaires sont notamment la Métropole du Grand Paris, avec près de 400 000 euros, et la région Île-de-France avec près de 90 000 euros, et Monsieur le Maire invitera notamment la présidente de la région et le président de la métropole à organiser une déambulation sous forme d'inauguration sur la partie des Arpents, qui constitue une partie importante, et qui est totalement requalifiée et magnifique. Il s'agit donc de travaux de requalification qui vont se poursuivre pendant encore plusieurs années mais, bien évidemment, sur d'autres sites. Si les conditions sanitaires le permettent, une inauguration du nouveau site sera envisagée, avec l'ensemble des partenaires qui ont participé au financement de ces travaux, même si la part la plus importante de ces financements émane de la Ville, notamment la Métropole du Grand Paris avec près de 400 000 € et la région Île-de-France avec près de 90 000 €. Monsieur le

Maire annonce qu'il aura l'occasion d'inviter la Présidente de la région et le Président de la Métropole du Grand Paris à organiser une déambulation sous forme d'inauguration sur une partie du site des Arpents, déjà totalement requalifiée et magnifique. Les travaux de requalification vont se poursuivre pendant encore plusieurs années, mais évidemment sur d'autres sites.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la décision modificative n°1 relative au lot n°1 du marché public relatif aux démolitions - sols - équipements, attribué à la société TRAMATEF et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n° 3.7 - Adoption du compte de gestion 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport et attire l'attention des élus sur un nouveau rapport qui a été remis sur table, et qui remplace celui transmis via les tablettes.

Madame Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le compte de gestion est un rapport obligatoire et réglementaire, établi par le comptable public. Il doit être remis à l'ordonnateur avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exécution du budget, ce qui explique son passage ce soir. Il établit une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et un bilan comptable de la collectivité pour l'année 2020. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante, celle-ci constate la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion ainsi que le résultat de fonctionnement qui pourrait être affecté au budget 2021.

En matière d'investissements, le comptable public fait état d'un montant en dépenses de 11 598 851,58 € et de recettes à hauteur de 7 340 305,26 €, pour un résultat de clôture en déficit à la hauteur de 4 258 546,32 €. En matière de fonctionnement le comptable public fait état d'un montant en dépenses de 59 628 361,81 € et d'un montant de recettes à hauteur de 70 616 667,24 €, pour un résultat de clôture à hauteur de + 10 988 305,24 €. Ces chiffres sont donc soumis au vote de l'assemblée délibérante de ce soir.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI. Comme celle-ci l'a expliqué, il est important de comprendre qu'il s'agit là du compte de gestion 2020, à ne pas confondre avec le budget. Il donne la parole à Mme GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU annonce qu'elle avait bien constaté qu'il y avait une erreur. Toutefois, elle signale que le tableau distribué en séance fait toujours état d'une petite erreur de calcul : il s'agit de 70 616 667,05 €, et donc un résultat de clôture de 10 988 305,43 €.

Monsieur le Maire confirme que cette erreur sera rectifiée. Il donne la parole à M. RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI signale à son tour ce qu'il considère être une erreur dans le tableau, les 10 988 305,24 € doivent bien apparaître dans la colonne des excédents et non dans celle des déficits. Le compte de gestion 2020 a donc été clôturé avec un excédent qui approche les 11 millions d'euros, donc les recettes dépassent largement les dépenses. Il y a donc assez d'argent pour la municipalité puisse traiter les sujets prioritaires aux yeux des Stanois, comme celui de la sécurité. M. RABEHI demande pourquoi Monsieur le Maire ne fait rien sur ce sujet. L'État est en déficit, toutes les entreprises sont en déficit en 2020... sauf la ville de Stains ! Pourquoi ne pas avoir dépensé cet argent pour le bien-être des Stanois ?

Monsieur le Maire répond que le budget de la ville sera bientôt voté, et qu'il s'y trouve déjà un certain nombre des engagements portés par la municipalité. Étant donné les propositions faites par M. RABEHI, Monsieur le Maire ne doute pas qu'il y trouvera des raisons d'être satisfait.

Monsieur le Maire s'enquiert d'autres éventuelles remarques et accorde la parole à M. MUGERIN.

Monsieur Julien MUGERIN constate que les documents ont été déposés sur table à l'ouverture de la réunion, et estime qu'il est malgré tout difficile de travailler dans ces conditions, puisque les membres de son groupe politique ont l'habitude de préparer les dossiers qui vont être traités, et ce d'autant plus quand il s'agit du budget, qui permet d'examiner l'intégralité des finances de la commune et de ce qui se réalise, d'une année à l'autre. Se préparer depuis vendredi, avec des chiffres qui sont faux, aujourd'hui ça ne nous permet que de venir voter dans des conditions obscures et, alors que d'habitude son groupe vote le compte de gestion et le compte administratif parce que ce sont des documents uniquement financiers, ce soir ce n'est juste pas possible. En cinq minutes, avant que la séance ne commence, on découvre, on redécouvre, les comptes. Une telle pratique n'est pas rassurante et ne permet pas de travailler dans des conditions sereines, il faut respecter le travail des élus, y compris ceux de l'opposition. Les documents ont été reçus vendredi dernier, via l'application, Monsieur Julien MUGERIN considère que ces derniers auraient pu leur être envoyés par mail ou à nouveau via l'application. Ce ne sont pas des manières de travailler, il faut juste respecter l'instance que nous représentons, une instance qui est démocratique, avec des personnes qui font des choix, qui s'y préparent, qui travaillent leurs dossiers et on ne peut pas fonctionner dans des conditions pareilles. C'est pour cette raison que le groupe de M. MUGERIN choisira de s'abstenir sur l'ensemble des documents financiers.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN, avant de parler de respect, de respecter les agents de la collectivité qui, pour certains sont malades, et que toutes et tous ici ont compris que l'ensemble des services publics, et pas seulement dans les services de la Ville mais aussi dans ceux de l'État, et si des retards ont été pris, non pas en donnant aux élus de fausses informations, contrairement à ce que dit M. MUGERIN, mais des informations incomplètes cela est lié à la crise sanitaire actuelle. Monsieur le Maire salue au passage les quelques agents qui sont présents ce soir, certains n'ayant pas pu être là ce soir parce qu'ils sont malades ou cas contacts. La collectivité se trouve dans une situation où beaucoup d'agents ne sont pas opérationnels, y compris pour les services de l'État. Du point de vue de Monsieur le Maire, le retard qui a été pris par les services de l'État pour délibérer sur les taux est lié, très certainement, à un ralentissement des services. Monsieur le Maire pense que les élus devraient davantage respecter le travail des agents, qui ne peuvent pas travailler de manière opérationnelle comme d'habitude dans ce contexte qui n'est pas propre à Stains. Il témoigne avoir eu à voter un autre budget, dans une autre instance, et avoir été confronté aux mêmes difficultés et retards, sans que pour autant personne n'ait relevé de point pouvant expliquer ces retards. En résumé, on ne peut pas imputer la faute sur des agents qui n'ont pas pu être opérationnels à 100 % pour pouvoir présenter ces rapports ce soir. La période est extrêmement difficile, pour les votes de budget comme pour toute l'activité et toutes les actions des services publics. Monsieur le Maire donne la parole à M. DE SOUZA.

Monsieur Jean-Claude DE SOUZA tente de comprendre la question de M. MUGERIN et s'interroge sur les chiffres auxquels il a fait allusion : les quelques centimes qui manquaient ? Si c'est le cas, alors M. DE SOUZA dit tomber à la renverse et considère que c'est se moquer du monde. La crise sanitaire est sans précédent, les conditions de travail sont difficiles, les agents se mobilisent, mais ce soir, M. MUGERIN vient importuner le conseil pour quelques centimes ! M. DE SOUZA considère que M. MUGERIN devrait avoir honte, et invite Monsieur le Maire à avancer dans l'ordre du jour.

*Brouhaha dans les rangs des élus.*

Monsieur le Maire passe la parole à Mme NEDJAR.

Madame Zaiha NEDJAR indique qu'elle partage le propos de son collègue M. DE SOUZA. Par ailleurs, elle ne pense pas qu'on ne respecte pas l'ensemble des élus. Ce n'est pas la première fois que des rapports sont modifiés et sont ensuite remis sur table lors du conseil municipal, et M. MUGERIN le sait très bien puisqu'il n'en est pas à sa première mandature. Quelques centimes ont dû être corrigés, il reste très surprenant d'apprendre que le groupe de M. MUGERIN va s'abstenir de voter le compte de gestion 2020 sur une modification de quelques centimes.

Monsieur le Maire donne la parole à M. KARADAG.

Monsieur Hasan KARADAG rappelle à M. DE SOUZA qu'au sein du conseil municipal personne n'importune personne et l'encourage à soigner son langage. Il remarque d'ailleurs qu'il ne s'agit pas de quelques centimes seulement, puisque sur le document reçu on passe de 7 284 000 € à 10 988 000 €. L'opposition municipale a le droit de s'interroger et de poser une question car, si à chaque fois qu'une question est posée il y a une dictature qui nous empêche de parler, à un moment donné il faut arrêter. M. MUGERIN pose une question et s'interroge, répondez correctement. Ce conseil municipal n'est pas une dictature et la majorité municipale ne peut pas prétendre y avoir toujours le dernier mot.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MUGERIN.

Monsieur Julien MUGERIN annonce être sur la même position que M. KARADAG, s'exprimer comme vient de le faire M. DE SOUZA n'est pas digne de ce qu'on peut attendre de la part d'un élu, d'autant plus un élu de la majorité. Alors, non, M. MUGERIN n'est pas là pour importuner, mais simplement pour dire que les conditions de travail sont effectivement assez particulières et Monsieur le Maire témoigne les avoir rencontrées aussi dans d'autres instances... mais M. MUGERIN lui-même, alors qu'il a l'occasion de participer à des réunions de ce genre par son métier, prétend au contraire n'avoir jamais rencontré ce type de difficultés ailleurs. Par ailleurs, M. MUGERIN s'étonne d'une dernière chose : aujourd'hui Monsieur le Maire trouve des excuses en matière de finances mais, bizarrement, dans d'autres domaines sur la Ville de Stains, ça fonctionne mieux du moment que cela va dans le sens de la politique de Monsieur le Maire ou de ses amis politiques. Aucun souci sur la communication ou sur la mise en place d'événements voulus par la majorité municipale, en revanche quand il s'agit de donner de bonnes conditions de travail aux élus pour pouvoir travailler correctement, alors les difficultés arrivent... Et, s'adressant à M. DE SOUZA, M. MUGERIN indique qu'il ne s'agit pas d'un problème de centimes comme l'a indiqué M. KARADAG, sur le BP 2021 qui a été donné, la différence est même d'un million d'euros ! M. MUGERIN veut bien reconnaître qu'il est pinailleur par moments ; pour quelques centimes il dit pouvoir laisser passer, mais à ce niveau-là c'est autre chose.

Monsieur le Maire propose aux élus de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** et **5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le comptable public assignataire de la commune de Stains et constate sa concordance avec les résultats du compte administratif de l'exercice 2020.

### Affaire n° 3.8 - Compte administratif 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire annonce qu'il devra s'absenter lors du vote. Il propose, dès à présent, de procéder à la désignation de Madame Zaiha NEDJAR en qualité de présidente. A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve cette désignation.

## Ville de Stains

Avant de laisser la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour la présentation du rapport, Monsieur le Maire invite tous les élus, tant de l'opposition que de la majorité municipale, à rester concentrés sur l'objet des rapports.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI** rappelle que le compte administratif est aussi un rapport réglementaire dans le cadre des séances de vote du budget. Le compte administratif 2020 dégage un excédent global de clôture de 10,98 millions d'euros avant refinancement du déficit d'exécution de la section d'investissement - cela permet d'ailleurs de répondre en partie à M. RABEHI - et avant finance des reports. En section de fonctionnement, le montant des recettes réalisées est plus important que celui des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de dégager un résultat excédentaire de 10 988 340,21 € au titre de l'exercice 2020. Ce résultat est en nette hausse par rapport à l'exercice 2019 (+3,7 millions d'euros), en partie du fait du report de nombreuses actions, suite à la crise sanitaire du COVID-19 qui nous a amené à annuler un certain nombre d'initiatives, notamment dans les domaines culturels et sportifs.

L'analyse de la section de fonctionnement dans le détail permet de constater des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de global de 1,83 million d'euros, avec des charges à caractère général en baisse de 11,7 % (chapitre 011) et des charges de personnel en hausse de 3,5 % (chapitre 012). Afin d'anticiper des questions qui seraient par ailleurs légitimes, Mme AOUDIA-AMMI indique que cette augmentation est due aussi à l'impact de la crise sanitaire et à la question du respect du service public communal et des agents. Un certain nombre d'absences liée à la maladie ont été à déplorer, ce qui encore le cas aujourd'hui malheureusement, d'où un besoin de remplacer ces agents malades et absents. Les charges financières, qui correspondent aux intérêts de la dette, en revanche, sont en baisse de 9,69 %. Les recettes de fonctionnement sont en hausse globale de 3 %, entre autres du fait des impôts et des taxes (chapitre 73), en hausse de 1,19 %, et des dotations et des subventions, en hausse de 2,70 %.

Pour ce qui est de la section d'investissement, l'exécution budgétaire 2020 présente un résultat de clôture négatif de 4 258 546,32 €, en augmentation par rapport à 2019, où il était de 1 348 123,46 €. L'exercice 2020 a été marqué par la poursuite des travaux du centre administratif Maurice Thorez, par la construction des tribunes du stade Delaune et par la rénovation de l'école élémentaire Joliot-Curie, qui sont les principaux projets en matière d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse globale de 3 %, de 12 % pour les immobilisations corporelles et les travaux, en augmentation de 19 % pour les immobilisations incorporelles, en augmentation de 8 % pour le remboursement de la dette au capital, avec 10,5 millions d'euros en 2020 et 10,56 millions d'euros en 2019.

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse globale de 11 %, baisse relativement importante des subventions d'investissements de 13,29 millions d'euros à 7,34 millions d'euros (-81 %).

L'affectation du résultat 2020 est de 5 111 517,98 €, au compte 1068 de l'investissement, et de 5 876 822,23 € au compte 002, l'excédent de fonctionnement étant reporté.

L'épargne brute de la ville se situe autour des 5,2 millions d'euros, en baisse par rapport au CA 2019, puisque l'épargne y était de 5,7 millions d'euros. La ville maintient sa capacité de désendettement en dessous de douze années, à hauteur de 7,6 années, et le stock de la dette, au 31 décembre 2020 s'élève à 56 158 130 € malgré le recours à l'emprunt de 4 921 680 € en 2020.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AOUDIA-AMMI pour sa présentation très précise et s'enquiert d'éventuelles remarques. Constatant qu'il n'y a pas de remarque, il quitte la salle et laisse la présidence à Mme NEDJAR.

*Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.*

**Madame Zaiha NEDJAR** invite les élus à passer au vote du compte administratif 2020. Après comptage des voix, elle déclare le compte administratif 2020 adopté.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UN : DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE TROIS : VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

**Affaire n° 3.9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020**  
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI** précise que ce rapport est aussi une réponse à la question concernant l'excédent budgétaire, que se posait M. RABEHI. Comme établi dans le compte administratif et dans le compte de gestion, le résultat est excédentaire de 10 988 340,21 € en section de fonctionnement. Les besoins de financement en section d'investissement, qui était déficitaire, s'élèvent à 5 111 517,98 €. Par cette délibération, le conseil municipal est appelé à voter la décision d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement, d'un montant s'élevant à 5 111 517,98 € vers la section d'investissement. Une fois l'exécution du virement de fonctionnement vers la section d'investissement réalisée, l'excédent reporté s'élèvera donc à 5 876 787,26 €.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AOUDIA-AMMI et s'enquiert d'éventuelles remarques. Il donne la parole à M. RABEHI.

**Monsieur Hamza RABEHI** remercie Mme AOUDIA-AMMI pour sa présentation et remarque que l'affectation de résultat permet aux entreprises de donner une part en dividendes à ses actionnaires et une part qui sera injectée dans le capital, il demande donc qu'une partie des 11 millions d'euros excédentaires de 2020 soient reversés aux actionnaires de la ville, c'est-à-dire aux habitants, ou qu'au moins leur taxe foncière soit baissée.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI** rappelle à M. RABEHI que, lors de la campagne des municipales, ce dernier lui avait expliqué qu'il avait géré des entreprises du CAC 40, et qu'elle lui avait alors expliqué que la ville de Stains n'était pas une entreprise et que les Stanois n'étaient pas des actionnaires ; le parallèle lui semble juste invraisemblable. Mme AOUDIA-AMMI lui avait également expliqué que la gestion d'une ville répond à un certain nombre d'obligations réglementaires, heureusement pour les contribuables et pour les élus de la République. Il y a des obligations réglementaires en termes de gestion financière, la municipalité ne peut pas faire ce qu'elle veut avec le budget de la ville. En l'occurrence, l'obligation d'affectation du résultat s'impose au conseil municipal, même si M. RABEHI a toute liberté pour remettre en question le cadre réglementaire imposé aux collectivités en termes de gestion financière. Pour reprendre les termes de Monsieur le Maire, M. RABEHI pourrait sans doute essayer d'en discuter avec les personnes qui sont aujourd'hui au pouvoir, puisqu'il s'agit de décisions que la municipalité a l'obligation d'appliquer. Pour conclure, Mme AOUDIA-AMMI demande à M. RABEHI d'éviter de faire un parallèle avec les entreprises car cela sous-entendrait que ce dernier n'a pas compris ce qu'il se passe à Stains.

Monsieur Hamza RABEHI rétorque que Mme AOUDIA-AMMI n'a sans doute pas bien compris ses propos, il souhaitait seulement souligner que la Ville n'a pas vocation à faire des résultats, normalement les recettes doivent être dépensées pour les habitants, il faut qu'il y ait un compte à l'équilibre.

Monsieur le Maire demande aux élus de respecter les prises de parole ; il rappelle que c'est lui-même qui distribue la parole et que chaque élu doit lui demander l'autorisation avant de la saisir. Monsieur le Maire passe la parole à M. DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL s'étonne d'avoir cru être brièvement en COMEX (*réunion de Comité exécutif d'une entreprise*), du coup venant lui-même du privé et du CAC 40 et qu'il se soit senti à l'aise au départ, il indique qu'il ne faut pas confondre les sujets. M. DEFREL encourage M. RABEHI à arrêter de comparer la ville de Stains au fonctionnement d'une entreprise et à la logique capitaliste que ce dernier tente de vouloir imposer au sein du conseil municipal. Il y a une série de débats depuis les deux derniers conseils municipaux, le rapport d'orientations budgétaires a été voté il y a un mois et celui sur le budget le sera ce soir. Et tout ce que dit M. RABEHI contredit le travail en amont qu'il aurait dû faire sur les différents rapports qui sont présentés ce soir, et notamment sur le budget primitif 2021 qui va être présenté dans quelques minutes. M. RABEHI essaie de laisser entendre que la Ville n'investit pas pour sa population, il est clair pour M. DEFREL que M. RABEHI n'a pas lu le projet d'action municipal et qu'il n'a pas bien regardé ce qui se passe aujourd'hui. Concrètement, dire qu'aujourd'hui la ville n'investit pas pour les Stanois et qu'elle ne mène pas une politique ambitieuse pour les Stanois, que ce soit en termes de cadre de vie, de sécurité, d'amélioration du quotidien ou de réussite éducative, c'est totalement faux, et M. RABEHI ne peut pas le dire ici. M. RABEHI peut essayer de le faire croire à des personnes qui veulent bien l'entendre, mais ce n'est pas le cas. Concrètement, cette instance permet de discuter de politique, permet de faire du fond, d'avoir des orientations politiques fortes, et de mener les projets à bout, avec les moyens qui sont ceux à disposition de la municipalité. Mme AOUDIA-AMMI l'a expliqué de façon très claire : un certain nombre de choix et de rapports présentés ce soir le sont dans un cadre très réglementaire, certaines décisions ont même été poussées par les politiques portées par celles et ceux dont M. RABEHI portait les couleurs lors de la campagne municipale.

Mais dans le fond, et sur la politique globale menée par la municipalité, M. DEFREL invite M. RABEHI à étudier avec plus d'attention les rapports à venir, afin d'arrêter de comparer la ville de Stains à une entreprise, de croire qu'il y a une « trésorerie » et un « fonds de roulement », ce n'est pas le vocabulaire utilisé ici. Il y a bien des reports de ligne, pour pouvoir compléter la section d'investissement, et M. DEFREL rappelle que cet investissement est très massivement consacré à la réussite éducative, un sujet qui concerne tous les Stanois. Mais il ne s'agit pas de faire de la trésorerie ni de « sortir du *cashflow* ». La politique municipale ne se construit pas ainsi, la politique tout court non plus. M. DEFREL encourage donc M. RABEHI à sortir des logiques hyper comptables. Stains bénéficie d'une administration de qualité, qui réalise un travail exceptionnel pour présenter et boucler des budgets, dans des conditions très particulières. M. DEFREL encourage M. RABEHI à faire de la politique et non du comptable car ce n'est pas le lieu.

Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement les élus de la République ne sont pas des actionnaires ou des administrateurs d'une quelconque grosse société, comme Total ou Engie. Il s'agit ici de parler politique, de débattre, y compris dans la contradiction, et c'est normal qu'il y ait des désaccords sur telle ou telle orientation portée par la majorité municipale, tout comme parfois on peut être d'accord, c'est ça le débat politique, la démocratie.

Monsieur le Maire invite les élus à passer au vote sur ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 34 voix pour et 5 abstentions (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE** d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la commune, s'élevant à euros 5 111 517,98 € (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>				
Résultats reportés	1 348 123,46		0,00	5 803 142,93
Opérations de l'exercice	<b>10 250 728,12</b>	<b>7 340 305,26</b>	<b>59 628 361,81</b>	<b>64 813 524,12</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 598 851,58</b>	<b>7 340 305,26</b>	<b>59 628 361,81</b>	<b>70 616 667,05</b>
Résultats de clôture (001)(002)	4 258 546,32			10 988 305,24
Restes à réaliser 2020	2 260 185,37	1 407 213,71		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>13 859 036,95</b>	<b>8 747 518,97</b>	<b>59 628 361,81</b>	<b>70 616 667,05</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-5 111 517,98</b>		<b>10 988 305,24</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune</b>				
<b>1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 111 517,98</b>			
<b>002 EXCEDENT REPORTE (F)</b>				<b>5 876 787,26</b>

**Affaire n° 3.10 - Budget primitif 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI annonce que ce point fait suite au débat d'orientations budgétaires présenté le 4 février dernier, durant lequel la municipalité a pu présenter ses ambitions et sa feuille de route budgétaire pour l'année 2021. Le budget présenté ce soir est ambitieux, il prend en compte la crise sanitaire actuelle et s'articule autour des priorités déjà énoncées : la solidarité, l'aide aux étudiants, l'accompagnement, la réussite éducative avec, entre autres nouvelles mesures, l'aide aux devoirs. Pour atteindre ces objectifs, la municipalité a inscrit pour l'année 2021 de nouveaux dispositifs innovants, tels qu'annoncés par Monsieur le Maire lors du débat d'orientations budgétaires. Certains dispositifs, il est important de le préciser, seront ponctuels et répondent à des besoins liés au contexte de crise, comme l'aide aux étudiants en difficulté. D'autres projets sont des actions qui ont vocation à durer dans le temps, comme l'installation de l'épicerie sociale et solidaire ou encore l'aide aux devoirs aux élèves d'élémentaire, qui répondent à des besoins pérennes, inscrits dans le programme d'action municipale.

Les nouveaux dispositifs ont été pris en compte dans le cadre de la préparation budgétaire, ils sont donc intégrés à la maquette budgétaire, en faisant appel à des cofinancements, à des efforts de réflexion sur des pistes d'économie possibles, la réorganisation d'un certain nombre de services afin de pouvoir redéployer des postes. Lors municipalité à fait le choix de recentrer les dépenses autour des axes prioritaires, pour redimensionner certaines actions et les ajuster en fonction des besoins nés de la crise sanitaire. Les ambitions de la municipalité en matière d'investissements sont maintenues pour l'année 2021, à hauteur de 314 € par habitant, car la qualité du service public rendu en dépend. Ces investissements répondent aux exigences souhaitées en matière de transition écologique et d'un meilleur contrôle des dépenses énergétiques (cf. rapport de demande de financement à la DSIL, ci-dessus). Parmi les projets en lien avec les dépenses énergétiques : la rénovation thermique du CMS, la poursuite du plan d'investissement dans les écoles, la poursuite des travaux au centre administratif Maurice Thorez, ou encore les travaux de l'Hôtel de Ville. Ces

investissements sont, dans l'ensemble, bien cofinancés : 40 % des montants proviennent de subventions, l'occasion pour Mme AOUDIA-AMMI de souligner l'engagement de l'ensemble des services pour mobiliser des recettes et des cofinancements, et pour s'ancrer dans des démarches projets, comme cela était demandé par de nombreux élus depuis plusieurs années.

En parallèle, la municipalité maintient une gestion saine des finances locales, avec un emprunt d'équilibre limité à 805 000 €, la maîtrise de l'endettement avec des annuités qui restent sous la barre des 12 ans, à hauteur de 7,6 ans, une bonne capacité d'autofinancement en légère baisse depuis l'année dernière.

Le budget prévisionnel 2021 soumis ce soir au vote se décline comme tel : des recettes et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 71 237 734,26 €, avec des recettes qui s'élèvent à 65 360 947 €, montant auquel s'ajoute le résultat reporté de 5 876 787,26 €, et des recettes et dépenses en investissement qui s'élèvent à 22 636 769,26 €, ce qui représente le montant des investissements de l'année inscrits dans le tableau page 7 du document, et le reste à réaliser de l'exercice précédent, qui s'élève à 1 407 213,71 €.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI pour sa présentation et rappelle qu'il s'agit ce soir de voter le budget primitif 2021, et non d'en débattre, puisque le débat d'orientations budgétaires s'est déjà tenu lors du précédent conseil municipal. Il précise que le vote du budget primitif doit s'effectuer chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU signale qu'il a été remis aux élus un document qui, encore une fois, est totalement faux, puisqu'il reprend les chiffres des documents accessibles via les tablettes. Elle veut bien entendre qu'il y ait la pandémie, toutefois quand on constate toutes les erreurs du tableau « Présentation des dépenses de fonctionnement », il y a quand même un souci... Il faut au moins donner aux élus des documents qui soient corrects. Si l'on refait les calculs du tableau, il ne s'agit plus seulement de centimes ! Mme GOUREAU propose donc que le budget soit voté plus tard, avant la date limite du 15 avril, avec des tableaux qui soient corrects.

Monsieur le Maire répond que le budget sera bien voté ce soir et qu'il a devant lui le bon tableau, avec les chiffres corrects, il constate qu'il n'y a pas de grande différence dans ces chiffres.

Mme Marie-Claude GOUREAU n'est pas d'accord, et invite Monsieur le Maire à reprendre ledit tableau qui démontre qu'il y a de grosses différences.

Monsieur le Maire montre la maquette budgétaire aux élus en leur disant que c'est le document dont ils disposent et qui est voté ce soir. Pour le reste cela a été rectifié.

En ce cas, Mme Marie-Claude GOUREAU demande pourquoi il est remis aux élus un document sur table qui est faux et demande à ce que leur soit remis des documents corrects.

Monsieur le Maire répond que le document a été modifié et que ce qui est important c'est de voter le budget (*Monsieur le Maire montre la maquette budgétaire*) comme à chaque fois. Il interrompt Mme GOUREAU pour lui rappeler que c'est lui-même qui distribue la parole et, qu'en ce sens, elle doit la demander avant d'intervenir. Monsieur le Maire demande à Mme GOUREAU de lui préciser où se situe l'erreur.

Mme Marie-Claude GOUREAU cite le BP 2021 - « Présentation des dépenses », il est indiqué 57 898 271 € au lieu 56 868 481 €, le volume avec 1 067 699 € au lieu de 757 500 €. D'autres erreurs de ce type sont aussi constatées.

Monsieur le Maire demande à M. GUELLIL, Directeur général des services, d'intervenir afin d'apporter les précisions.

Monsieur Faouzy GUELLIL répond que les dépenses de gestion sont à 57 898 271 €, comme indiqué sur le tableau, pour un montant total de 71 237 034 €.

Mme Marie-Claude GOUREAU continue cependant à affirmer que les chiffres sont faux.

**M. GUELLIL** rétorque qu'alors, c'est tout l'équilibre général qui devrait être faux.

**Monsieur le Maire** indique que les chiffres sont corrects, tel que vient de le confirmer le Directeur général des services. Il donne ensuite la parole à **M. RABEHI**.

**Monsieur Hamza RABEHI** remercie **Mme AOUDIA-AMMI** pour sa présentation, ainsi qu'aux services qui ont élaboré ce rapport, dans des conditions parfois difficiles, ce travail nécessitant beaucoup de temps. Mais n'ayant pas eu communication de tous les éléments demandés depuis plusieurs semaines, il lui est difficile d'avoir une analyse complète et argumentée. Lors du précédent conseil, un élu de la majorité a précisé qu'on était là pour « faire de la politique », mais **M. RABEHI** estime qu'il y a deux façons de faire de la politique : avec un grand P, dans l'intérêt de tous les habitants, avec une vision à long terme et une politique claire et transparente, ou faire de la politique avec un petit p, pour l'intérêt personnel et l'intérêt de quelques individus. Cette façon de faire de la politique est la marque des pays du tiers-monde, où les responsables politiques sont soumis, où ils trahissent leur rôle politique, ce qui occasionne des dégâts bien connus sur la population. Ce budget 2021, dans sa répartition, illustre malheureusement cette deuxième façon de faire de la politique : 53 % de masse salariale, 10 % de subventions aux associations, 14 adjoints ou délégués avec indemnités à haut plafond... Que reste-t-il aux Stanois ? Même avec un excédent, un résultat positif de 11 millions d'euros, pour l'année 2020, l'équipe municipale veut faire croire aux Stanois qu'elle manque de budget pour agir sur certains sujets prioritaires, qui touchent directement les habitants et leur tranquillité. Même les actions de Plaine Commune, du département et de l'État, l'équipe municipale tente de faire croire qu'elle en est à l'initiative. L'explication du maire sur la taxe foncière, entre taux et base, démontre son incapacité à trouver des leviers d'optimisation et d'amélioration pour les Stanois. **M. RABEHI** rappelle que lors du dernier conseil, **Monsieur le Maire** avait dit de façon ironique qu'il « travaillait dans la finance », mais il faut être précis : **M. RABEHI** est cadre supérieur dans l'économie sociale à but non lucratif, acteur certifié et référent auprès de l'autorité de contrôle.

**Monsieur le Maire** interrompt **M. RABEHI** pour lui préciser qu'il n'y a pas d'embauche en ce moment à la mairie.

**Monsieur Hamza RABEHI** conclut en annonçant que selon lui, ce budget primitif est seulement digne d'une association, mais certainement pas d'une ville. Sur le fond, il pose deux questions à **Mme AOUDIA-AMMI** :

- l'augmentation de la police municipale et l'installation des caméras sont-elles budgétées ? Si oui, quels sont les chiffres ?
- et dans le tableau détaillé, compte 65, il est indiqué 500 000 € pour des formations du Maire et de quelques adjoints, est-ce que ce budget concerne aussi tous les élus ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il ne souhaite pas entrer dans cette triste polémique sur la politique avec ou sans grand P, même si l'on pourrait parler de grand M, vu comment **M. RABEHI** prend la défense de la politique d'Emmanuel MACRON. Celui ou celle qui a donné ces quelques éléments de langage à **M. RABEHI** devrait revoir sa copie, car le texte n'est pas très clair, malgré le fait que **M. RABEHI** travaille dans la finance. Il reste à espérer que son entreprise n'est pas en redressement fiscal et judiciaire car ce serait assez inquiétant. L'augmentation du nombre de policiers municipaux est décidée depuis déjà longtemps, ce qui n'empêchera pas la municipalité de poursuivre son action pour disposer d'une Police nationale bien dotée ce qui n'est pas le cas puisque c'est encore une inégalité territoriale qui est subie à Stains, et tous éléments budgétaires qui vont être votés ce soir sont bien inscrits dans le rapport présenté ce soir. C'est le moment d'être sérieux et responsable plutôt que d'agiter des polémiques, heureusement il reste encore cinq ans pour apprendre.

**Monsieur le Maire** accorde à nouveau la parole au Directeur général des services.

**Monsieur Faouzy GUELLIL** apporte les précisions suivantes à Mme GOUREAU : sur le tableau des dépenses de fonctionnement, il y a en charges (012) 35 200 000 €, avec un astérisque qui précise que ce montant représentait uniquement la masse salariale. En page 5 du budget primitif, le chapitre 012 est bien à 36 229 790,66 € ; en reprenant tous les calculs, c'est bien au bon total général que l'on aboutit, les chiffres sont bons et le rapport est bon. M. GUELLIL tient à remercier Monsieur le Maire ainsi que tous les agents qui ont travaillé à ce rapport, et tous les agents des services, qui sont durement impactés tous les jours par des cas de COVID-19, d'agents absents, en réanimation... et M. GUELLIL déplore le comportement auquel il assiste aujourd'hui.

**Monsieur le Maire** rappelle d'ailleurs que tous les documents votés ce soir seront envoyés ensuite au contrôle de légalité de la préfecture, laquelle, si elle estime qu'il y a des erreurs, pourra exiger du conseil municipal qu'il se prononce à nouveau sur le budget. Cependant, Monsieur le Maire le sait par avance, cela ne sera pas le cas car les chiffres sont exacts.

**Monsieur le Maire** propose de passer aux votes, chapitre par chapitre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour, 2 abstentions** (M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI) et **4 ne prend pas part au vote** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UNIQUE** : VOTE le budget primitif de l'exercice 2021 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 22 636 769,35 euros en dépenses et en recettes ;
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 71 237 734,26 euros en dépenses et en recettes.

**Monsieur le Maire** remercie les élus qui ont voté ce budget primitif, un budget voté dans un contexte difficile et contraint, sans augmenter les impôts locaux, sans réduire les services publics rendus à la population, parfois même en mettant en place de nouveaux services soit par redéploiement, soit par l'intermédiaire de différents projets ; un budget pour encore mieux protéger les Stanois, résister à cette crise sanitaire qui ne fait que révéler une crise sociale et économique sans précédent, et bien évidemment, au-delà de la majorité municipale, Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus qui le souhaitent à mener avec les habitants toutes les batailles importantes d'égalité, de dignité et de respect pour les populations de Stains. Pour certains, qui ont des connaissances au plus haut sommet de l'État, Monsieur le Maire les invite à intervenir pour aider et défendre Stains et ses habitants.

**Monsieur le Maire** rappelle que derrière ce vote du budget, il y a de nombreux agents municipaux qui ont travaillé malgré la situation sanitaire compliquée, et en particulier Mme Farida AOUDIA-AMMI, l'élue en charge des finances, qui a mené ce travail depuis de longs mois, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Cabinet qui l'ont accompagnée pour travailler sur ce budget. Monsieur le Maire remercie également l'administration, notamment M. Faouzy GUELLIL et Mesdames Sandra COLOMBANI et Leila JORIOZ-HADJ, Directrice de Cabinet qui suit, sur la partie politique, la mise en œuvre et l'exécution des orientations municipales portées par le maire et l'équipe municipale, ainsi que l'ensemble des agents qui ont vraiment fait un travail remarquable sur l'ensemble de la préparation du budget, les agents municipaux mais aussi les agents de Plaine Commune avec lesquels la collectivité a mené un travail important, avec beaucoup de finesse, et grâce auxquels des financements complémentaires ont pu être obtenus pour la ville de Stains, qui vont permettre de réaliser des projets sur la ville en matière d'investissement avec en particulier un plan d'investissement pluriannuel qui sera voté courant juillet et qui va permettre de requalifier, sur toute la mandature, l'ensemble des voiries hors du périmètre de rénovation urbaine.

**Monsieur le Maire** conclut en rappelant que le budget est voté au sein de la collectivité correspond et est conforme aux orientations de l'équipe municipale et, en tous les cas, à la majorité municipale qui fait en sorte que ces orientations soient aussi conformes aux besoins et aux attentes de toute la population Stanoise.

**Affaire n°3.11 - Attribution de la participation annuelle versée au Syndicat intercommunal à vocation multiple de Stains/Pierrefitte - Exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire accorde la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI annonce que le SIVoM de Stains/Pierrefitte est un établissement public de coopération intercommunale auquel les villes de Stains et de Pierrefitte ont confié diverses missions : la cuisine centrale - service de restauration pour les deux villes : restauration scolaire et les repas pour les personnes âgées -, la gestion du gymnase qui se trouve à côté de la Clinique de l'Estrée, la gestion des lingeeries des écoles, des crèches et des centres de loisirs. Jusqu'au 31 décembre 2020, ces missions intégraient aussi le service des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées (SSIDPA), lequel a été transféré au CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les participations des deux collectivités au SIVoM sont calculées selon un mode de calcul qui est différent selon la mission : pour la cuisine, en fonction du nombre de repas livrés dans chaque commune, pour la lingerie à moitié pour chaque commune et pour le gymnase, au prorata de la population. Le montant de la subvention pour l'année 2021 s'élève à 2 596 223,04 € pour la ville de Stains. Pour information, Pierrefitte verse quant à elle une subvention annuelle, pour 2021, de 1 689 192,49 €. Pour information, le montant de la subvention de la ville de Stains en 2020 s'élevait à 3 043 659 €, la baisse est de 447 435,96 €. Cette baisse s'explique par le transfert du SSIDPA vers le CCAS. Pour information, il s'agit d'une disposition de l'ARS Ile-de-France, qui a été imposée à Stains. Les deux collectivités avaient le choix de transférer le SSIDPA à une association qui relève du privé ou bien à un service municipal ou paramunicipal. C'est ce choix qui a été fait à Stains, pour préserver le service public. A contrario, la ville de Pierrefitte, de son côté, a décidé de transférer les soins aux personnes âgées à une association. C'est un point important sur le plan budgétaire, et en termes d'information concernant les missions du SIVoM. La baisse par rapport à 2020 s'explique aussi par le fait que les dépenses de la cuisine centrale ont beaucoup baissé du fait du confinement, ce qui a impliqué un excédent de fonctionnement conséquent. Mme AOUDIA-AMMI propose donc au Conseil municipal de voter la subvention de la ville de Stains au SIVoM.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI pour sa présentation et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN : FIXE** le montant de la participation annuelle versée au Syndicat intercommunal à vocation multiple de Stains/Pierrefitte à 2 596 223,04 euros, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX : DIT** que ce montant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2021, à l'article 65548.

**Affaire n°3.12 - Attribution de la participation annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Stains - Exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire accorde la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le CCAS est un établissement public administratif communal, un acteur local de l'action sociale, au plus près des habitants, en lien avec les autres institutions en charge de l'action sociale. La subvention de la ville au CCAS cette année est en augmentation, contrairement à celle du SIVoM, compte tenu du transfert de la gestion du SSIDPA. En effet, la collectivité ayant retiré cette mission au SIVoM cela a réduit les frais liés qui sont dès lors transférés au CCAS. Il est donc proposé au Conseil municipal de voter la subvention de la ville au CCAS d'un montant de 1 015 878,11 €, au titre de l'année 2021.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en cette période de crise sanitaire, les actions du CCAS sont particulièrement importantes, et invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN : FIXE** le montant de la participation annuelle versée au Centre communal d'action sociale de Stains à 1 015 878,11 euros, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX : DIT** que ce montant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2021, à l'article 657362.

**Affaire n°3.13 - Attribution d'une subvention à l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) de Stains - Exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI** rappelle que le Comité d'Actions Sociales et Culturelles est à l'initiative d'activités socioculturelles destinées aux agents de la collectivité, favorisant l'entraide et la solidarité, mais également l'accès aux loisirs et à la culture. Le CASC correspond au Comité d'entreprise pour les agents de la ville, pour prendre un parallèle avec le privé, qui pourra peut-être mieux parler à certains élus. Toujours soucieuse du bien-être de ses agents et souhaitant favoriser l'existence d'activités pour leur bien-être et pour la cohésion de l'équipe, c'est tout naturellement que la ville de Stains apporte son appui au fonctionnement de cette association, d'une part, via une subvention pour en assurer son fonctionnement, et, d'autre part, en apportant un soutien logistique et en nature (mise à disposition de locaux et d'un agent, de matériel...) qui permet au CASC de fonctionner et de recevoir les agents. En 2020 la subvention était de 259 063,27 €, en 2021 elle est de 266 946,57 €, soit 3 % d'augmentation, augmentation qui est indexée à l'augmentation des effectifs. L'augmentation s'explique aussi par la décision prise en 2019, et mise en œuvre en 2020, conformément aux engagements de la municipalité pris dans le cadre des Assises du Service public communal, tenu en 2019 : abondement de la subvention au CASC pour permettre aux agents contractuels, sur des postes non permanents, de bénéficier de ses prestations. Elle rappelle que jusqu'en 2020 il fallait être un agent permanent et occupé un poste pérenne pour pouvoir bénéficier du CASC. Cette injustice a été réglée par le choix politique de la collectivité d'augmenter la subvention de la ville au CASC.

**Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques et il donne la parole à M. RABEHI.

**Monsieur Hamza RABEHI** remercie Mme AOUDIA-AMMI pour sa présentation, mais estime que juridiquement la convention doit être annexée au rapport, afin que l'affaire présentée soit complète, sauf à considérer que les élus sont incapables de lire et de comprendre. L'article 5 du règlement intérieur oblige à communiquer les conventions aux conseillers municipaux qui en font la demande. M. RABEHI précise qu'il a déjà fait quatre demandes en ce sens, sans qu'il ne lui soit jamais répondu. Par conséquent, le règlement intérieur n'est pas respecté. La délibération de cette affaire pourrait donc être annulée, faute de communication claire dans les deux mois.

**Monsieur le Maire** rappelle que les conventions sont dans les rapports, puisqu'elles sont à l'ordre du jour, mais il s'agit là d'une convention votée lors d'un précédent mandat. Il s'agit ce soir de voter cette affaire, et les conventions sont bien disponibles. Quand on vote un budget, on annexe toujours les conventions liées aux associations qui en bénéficient, si ces conventions sont actualisées bien entendu.

**Monsieur le Maire** invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Comité d'actions sociales et culturelles à 266 946,57 euros, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX** : DIT que ce montant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2021.

**Affaire n° 3.14 - Attribution d'une subvention à l'association Studio Théâtre de Stains - Exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le Studio Théâtre de Stains (STS) est un acteur culturel stanois incontournable, qui existe depuis 1924. Mme OULMI va pouvoir donner des précisions sur ses activités. Du fait du contexte particulièrement difficile depuis maintenant un an, entre les confinements et l'impossibilité de mettre en place des activités, donc une baisse de recettes de cette association, la subvention proposée est à la hausse cette année. Afin d'anticiper tout débat qui pourrait s'avérer stérile, Mme AOUDIA-AMMI que pour les mêmes raisons tient à préciser une augmentation est aussi proposée pour l'association sportive de l'ESS (*Espérance Sportive de Stains*). Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de voter la subvention à l'association Studio Théâtre, pour l'année 2021, à hauteur de 315 000 €.

Monsieur le Maire remercie Mme AOUDIA-AMMI et donne la parole à M. KARADAG.

Monsieur Hasan KARADAG souligne que le STS est fermé depuis un an.

Monsieur le Maire répond que le Studio Théâtre n'est absolument pas fermé, puisqu'il assure des ateliers à destination des enfants, dans le strict respect des mesures sanitaires, les créations d'une manière générale ne peuvent pas se faire, hormis celle en direction des enfants, d'ailleurs beaucoup de représentations sont d'ailleurs décentralisées dans les écoles avec un succès incroyable en direction des enfants, comme en témoignent les articles du journal municipal ainsi que la page Facebook de la ville. Ce qui est malheureusement un peu moins le cas pour l'ESS puisque toutes les activités en gymnase ne peuvent pas avoir lieu, ce qui porte un coup terrible à l'ESS. Mais le STS, malgré cette pandémie, continue à organiser beaucoup d'actions en direction des enfants exclusivement ; les adultes n'étant pas autorisés à organiser d'activité.

Monsieur Hasan KARADAG demande s'il est possible d'avoir le montant de la subvention 2020 et son utilisation par l'association.

Monsieur le Maire répond que la subvention en 2020 est de 315 000 € et sa répartition sera précisée dans les conventions annexes et dans le bilan de l'association. Monsieur le Maire précise que la subvention de 2021 qui va être présentée représente une augmentation de 15 000 €, Il donne la parole à Mme OULMI afin d'apporter plus de précisions.

Madame Fazya OULMI confirme que le Studio Théâtre n'a jamais fermé ses portes, bien au contraire son activité n'a fait que croître. Du fait de la crise, le STS a dû se réinventer, pour continuer à proposer du contenu de qualité aux Stanois, en dépit de la fermeture des structures culturelles, par le biais de visioconférences, de séances de répétitions virtuelles, de réunions Zoom avec les professeurs et les différents intervenants. Le lien n'a jamais été interrompu et le travail se développe aussi bien au STS lui-même qu'en dehors de ses murs, en étroite collaboration avec les centres sociaux, les associations, la médiathèque, les maisons de retraite, les espaces publics, etc. Actuellement, le STS présente sa pièce-fable dans toutes les écoles stanoises, pour le plus grand plaisir des écoliers, qui en redemandent, et anime des ateliers théâtre en partenariat avec le lycée Utrillo pour tous les jeunes qui ont choisi l'option Théâtre au baccalauréat. Le STS est également un créateur d'emploi et un acteur de l'insertion professionnelle : il compte huit agents permanents et a employé un Stanois en temps partiel pour des missions d'accueil. Il y a environ une trentaine d'intermittents artistes et techniciens, sept agents Stanois en vacation pour des

missions d'accueil, de mise sous pli et de médiation culturelle. Le STS accueille en outre neuf étudiants dans le cadre du Contrat local étudiant, présenté lors d'une précédente réunion du conseil municipal. Le STS accueille aussi jusqu'à 12 stagiaires par an, venant des établissements scolaires de Stains. La ville a donc décidé de soutenir le STS en abondant sa subvention de 15 000 € supplémentaires. Cet effort permet aux autres institutions d'abonder aussi financièrement en 2021. Mme OULMI tient à préciser que toutes les institutions, quel que soit leur bord politique, sont convaincues de leur travail et poursuivent leur soutien, sur quatre axes majeurs : la création, les accueils en résidence, les actions culturelles et formations et, depuis peu, les diffusions.

Ainsi, la DRAC Île-de-France soutient le STS à hauteur de 110 000 €, et travaille à augmenter la subvention du Studio Théâtre en 2021. Il s'agit d'un conventionnement triennal plus un soutien sur des appels à projets pour environ 20 000 € pour les quartiers d'été. Le STS est également conventionné avec d'autres partenaires tels que la région Île-de-France, présidée par Madame Valérie PECRESSE, qui a classé le STS en « lieu fabrique », convention quadriennale et appel à projets pour 100 000 €, ce qui correspond à un soutien aux projets d'investissement. Mme PECRESSE a confirmé sa volonté d'aider la structure sur ses projets de développement dans le futur. Le Conseil départemental, présidé par Monsieur Stéphane TROUSSEL, propose pour sa part une convention triennale avec appel à projets, pour presque 100 000 € annuels. Enfin, la Préfecture, avec sa Politique de la Ville, avec une convention triennale pour presque 70 000 € annuels.

Pour terminer, le STS, et l'ensemble des acteurs culturels, souffre de la fermeture injuste des structures culturelles, et pour protester contre celle-ci, l'équipe du STS ainsi que la majorité municipale invite les conseillers municipaux, et tout le monde, à participer à la manifestation de soutien au milieu culturel, qui aura lieu ce samedi 27 mars, à partir de 11 h, devant la médiathèque Louis Aragon.

**Monsieur le Maire** remercie Mme OULMI et donne la parole à M. KARADAG.

**Monsieur Hasan KARADAG** souligne qu'il n'a rien contre le STS, bien au contraire, mais il regrette de constater qu'à chaque fois qu'on pose une question, cela semble poser problème. L'opposition a pourtant le droit de poser une question et d'attendre une réponse, en l'occurrence le montant de la subvention 2020 et son utilisation par l'association. Et quels étaient les objectifs fixés par la convention d'objectifs de 2020 ? Ont-ils été atteints ? Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur leur activité ? Rien de plus, rien de moins.

**Monsieur le Maire** remercie M. KARADAG et donne la parole à M. RABEHI.

**Monsieur Hamza RABEHI** demande si l'abondement de 15 000 € supplémentaires concerne seulement le STS ou si toutes les associations subventionnées par la ville vont en bénéficier. Sur le fond, M. RABEHI assure qu'il est favorable à ce que la ville donne des subventions aux associations, mais ses remarques concernent la méthode et la politique de l'équipe municipale, il ne s'agit pas de remettre en cause le fait que la ville donne des subventions aux associations. M. RABEHI avoue avoir l'impression que l'équipe municipale manque de transparence sur ce sujet, cela fait déjà quatre mois qu'il demande à obtenir la convention STS, sans avoir encore réussi à l'avoir. Lire la convention permet de savoir beaucoup de choses, et d'avoir moins de questions à poser lors du conseil municipal. Par exemple la subvention allouée à l'ESS de Stains (affaire suivante) devrait être largement augmentée, compte tenu de leur implication et de leur large périmètre d'action. S'adressant à Mme OULMI, M. RABEHI fait remarquer que la subvention la plus importante versée par la ville concerne cette association, et lui demande si le département ou la région donnent autant que la municipalité ?

**Monsieur le Maire**, concernant les activités et le bilan de l'association, invite les élus à aller rencontrer directement le Studio Théâtre pour se rendre compte des actions réalisées grâce à la subvention, car il rappelle que la municipalité n'a pas à faire d'ingérence en la matière. La subvention est versée par la municipalité à l'association, sur la base de la convention qui les lie,

mais l'action de la municipalité s'arrête là. Cette association fait partie des grands partenaires au niveau de la ville, la particularité du STS ainsi que de l'ESS c'est le montant important des subventions qui leur sont versées, mais ces subventions sont liées, évidemment, à des orientations politiques portées par la municipalité. Bien évidemment, si demain la municipalité était amenée à être dirigée par d'autres courants politiques, certainement, que la nouvelle majorité reverrait à la baisse sa participation financière. Cette association joue un rôle d'utilité publique et d'intérêt général, pour toute la population et en particulier en direction des enfants et des jeunes notamment, extrêmement important en matière culturelle, ce dont quasiment tous les élus présents ce soir sont convaincus, à l'exception peut-être d'une partie de l'opposition. Comme vient de le rappeler Mme OULMI, elle a continué à fonctionner et à mener des activités hors les murs, ce qu'elle faisait déjà en temps normal, mais qu'elle réalise encore plus pendant cette crise sanitaire. Cette association historique joue un rôle extrêmement important. Pour répondre à M. RABEHI, octroyer une subvention de 15 000 € à toutes les associations ne serait pas faisable, certaines associations ont des subventions de seulement 1 000 €, voire moins, et n'ont d'ailleurs pas forcément besoin d'autant d'argent. Il est nécessaire d'accompagner le Studio Théâtre, au regard des actions que cette association mène et des engagements des autres institutions, qui pour beaucoup d'entre elles, n'ont pas souhaité augmenter leur participation mais de la maintenir à moyens constants. L'augmentation proposée ce soir permettra d'accroître et développer des actions pour 2021, et sans doute aussi pour les années suivantes puisque l'objectif c'est de renouveler cette orientation municipale pour les prochaines années.

Bien que les questions soient tout à fait légitimes, **Monsieur le Maire** précise que toutes ne concernent pas directement la ville, puisqu'elle n'est pas administrateur de l'association, et invite à nouveau les élus à rencontrer les responsables de celles-ci. S'agissant de la convention d'objectifs qui lie la ville et l'association se fait sur la base du bilan qui est dressé par l'association, avec un commissaire au compte et des objectifs très précis. D'ailleurs, Monsieur le Maire indique que depuis le précédent mandat il a souhaité être encore plus exigeant sur la contractualisation que la ville a avec l'ESS et le STS pour faire en sorte que les objectifs communs puissent se réaliser pour l'intérêt des enfants, des jeunes, des familles, et des seniors puisque ces deux associations ont également un rôle intergénérationnel important pour les habitants.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme OULMI afin qu'elle puisse ajouter d'éventuelles autres précisions.

**Madame Fazy OULMI** ajoute qu'effectivement, les élus peuvent se rendre au Studio Théâtre pour y consulter tous les documents souhaités, et constater que les comptes y sont très bien tenus.

**Monsieur le Maire** invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UN** : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Studio Théâtre de Stains à 315 000 euros, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX** : DIT que ce montant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2021.

**Affaire n° 3.15 - Attribution d'une subvention à l'association Espérance Sportive de Stains (ESS) - Exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

**Madame Farida AOUDIA-AMMI**, sur le modèle du rapport précédent, invite les élus à voter la subvention de la ville à l'ESS - Espérance Sportive de Stains, la plus grosse association sportive de la ville en nombre d'adhérents, mais Mme AOUDIA-AMMI indique qu'elle laissera M. SIDIBÉ, conseiller municipal délégué en charge de ces questions, compléter les informations concernant l'association. Elle souhaite simplement rappeler qu'aujourd'hui l'ESS compte 17 sections et 3 000 licenciés, mais comme bon nombre d'associations locales, elle a subi durement les effets de la crise sanitaire, du fait de l'impossibilité de pouvoir pratiquer. Tout ce contexte amène la municipalité à proposer une subvention en augmentation, à 190 000 € au lieu de 177 000 € en 2020. Mme AOUDIA-AMMI laisse la parole à M. SIDIBÉ, qui pourra notamment donner des éléments plus précis qui pourront anticiper les éventuelles questions, notamment concernant le montant de la subvention et les mises en parallèles voire les mises en concurrence des association, et pour expliquer que l'apport de la municipalité dans le domaine sportif ne se limite pas à cette subvention de 190 000 €.

**Monsieur le Maire** remercie Mme AOUDIA-AMMI et donne la parole à M. KARADAG, avant l'intervention de M. SIDIBÉ.

**Monsieur Hasan KARADAG** souhaite intervenir à propos de la subvention de 190 000 €. L'ESS est la plus grosse association de la ville, comme cela vient d'être dit, mais pour une association de plus de 3 000 adhérents, avec environ 250 dirigeants et éducateurs, bénévoles pour la plupart, 17 sections ouvertes tous les jours, et qui a réussi à maintenir, pour l'essentiel, ses activités pendant la crise sanitaire, une subvention de 190 000 € vous semble-t-elle juste ? Encore une fois, comparée à celle du Studio Théâtre de Stains, il semble à M. KARADAG qu'un déséquilibre apparaît, il ne s'agit pas d'opposer le sport et la culture, mais d'être juste et équitable, dans l'intérêt des Stanois.

**Monsieur Fodié SIDIBÉ** précise quelques points sur les activités de l'ESS. La ville de Stains est dynamique, notamment grâce à sa jeunesse débordante de vitalité, mais cette vitalité a été lourdement impactée depuis un an, par des confinements et des déconfinements hasardeux décidés par un Président seul et isolé. Les restrictions sanitaires ont eu des conséquences réelles pour la ville et ses habitants, un enfermement forcé qui a logiquement réduit les interactions sociales, alors que le lien social est nécessaire pour se construire. Autre conséquence peu évoquée, la sédentarisation de toute la population et le risque accru de prise de poids que cela entraîne. Il est du devoir de l'équipe municipale d'anticiper les dégâts du COVID-19 et de préparer l'avenir. Dans la séquence à venir, le sport sera indispensable, le programme d'action municipale 2020-2026 conforte la politique sportive ambitieuse et performante portée depuis des années par la ville et ses acteurs. M. SIDIBÉ profite de son intervention pour remercier et saluer le travail remarquable de tous les acteurs et les actrices de la vie sportive Stanoise. À elle seule, la ville déploie 2 000 000 € par an pour le fonctionnement des équipements sportifs, elle met également à disposition gratuitement le siège social de l'Espérance Sportive de Stains, également les locaux des sections cyclisme, tennis et pétanque. Ces mises à disposition sont certes gratuites, mais elles représentent un investissement de 100 000 € par an, auxquels s'ajoute la subvention de 190 000 €, en hausse de 13 000 € cette année. Pour appliquer cette dynamique sportive, M. SIDIBÉ à le plaisir d'annoncer que la ville de Stains a décidé de mettre à disposition un éducateur sportif, pour l'ensemble des actions de l'ESS en lien avec la municipalité. Cette décision, qui représente un montant de 38 000 €, sera effective dès la rentrée de septembre. Certaines villes ont fait de leur politique sportive une variable d'ajustement, M. SIDIBÉ se réjouit que l'ambition portée par la municipalité se traduise par une augmentation concrète de la subvention versée, et cela malgré un budget contraint par la politique d'austérité, dans un contexte social et sanitaire sans précédent. Les valeurs d'entraide, de respect et de détermination véhiculées par le sport n'ont jamais été aussi nécessaires, l'inclusion que permet le sport également. Plus que jamais, il est nécessaire d'investir dans le bien-être de la population par le sport, la pratique sportive est un droit. Plus que jamais, il est nécessaire de se retrouver autour de la pratique sportive, d'entendre les éclats de joie de la jeunesse après une victoire.

**Monsieur le Maire** remercie M. SIDIBÉ et souligne que tous les éléments que vient d'apporter son collègue démontrent bien la participation de la ville, qui dépasse largement la subvention accordée ce soir. La ville consolide sa participation sur la mise à disposition des équipements sportifs et les agents, ce qui représente un montant global de près de 2 000 000 € consolidés pour le mouvement sportif à Stains. Et le mouvement sportif ne souhaite pas avoir une subvention complètement démesurée, et ce alors que d'autres collectivités ont choisi de faire payer l'accès aux équipements, y compris aux associations omnisports. À Stains au contraire, le choix a été fait de mettre à disposition les agents, les gardiens et surveillants, les personnes qui entretiennent l'ensemble des équipements sportifs, et d'investir de manière très importante, notamment avec la nouvelle tribune du stade DELAUNE, qui était une demande du mouvement sportif, et prochainement la réalisation du terrain d'entraînement. Monsieur le Maire partage les propos de M. KARADAG quand ce dernier dit qu'il ne s'agit pas d'opposer le sport et la culture. Cependant, en l'état, tout cela pris en compte, l'ESS est finalement largement plus financé que le STS. La subvention allouée au Le Studio Théâtre est une subvention de fonctionnement puisque ce dernier dispose de ses propres locaux. Quand ils organisent des initiatives dans les écoles, comme la très belle création des fables, des salles sont mises à disposition, mais la subvention de l'ESS, une fois tous les moyens humains, logistiques, d'entretien, etc. consolidés, représente une grosse somme. Sans parler de la mise à disposition des équipements sportifs pour les écoles mais aussi pour les collégiens et les lycéens, pour lesquels il y a des accords avec le département et la région.

**Monsieur le Maire** en profite pour rappeler que lorsqu'il était Vice-président en charge des sports au Département, il avait réalisé une enquête très précise et fine sur l'état des équipements sportifs sur les 40 villes du département. Il avait alors découvert que la ville de Stains, bien qu'il y ait encore des travaux de maintenant ou de rénovation à réaliser, faisait partie des dix villes du département qui sont dotées de beaucoup d'équipements sportifs, avec un ratio très intéressant par habitant, parfois beaucoup plus que des villes dont les populations sont beaucoup plus importantes. Par ailleurs, les investissements en matière d'équipements sportifs vont d'ailleurs être confortés avec le Conseil départemental, puisque d'ici quelques mois, la première pierre du nouveau gymnase du collège Barbara sera posée, gymnase qui portera le nom de Fatima Bedar. Les choses ont été enfin actées à ce propos, après une sacrée bataille pour concrétiser ce projet. De fait, la participation de la ville au mouvement sportif dépasse largement la subvention proposée ce soir au vote des élus. Bien évidemment, le Président de l'ESS est au courant qu'une augmentation de la subvention est proposée ce soir, et lui-même et l'ensemble du bureau ont été ravis de cette augmentation, qu'ils n'espéraient pas, vu le contexte sanitaire.

**Monsieur le Maire** donne successivement la parole à M. RABEHI, M. KARADAG puis à Mme ADEN.

**Monsieur Hamza RABEHI** rejoint son collègue M. KARADAG, sur le fait que cette association sportive mérite beaucoup plus que la subvention prévue ce soir. Avec un excédent de 11 millions d'euros, il serait assez exagéré de parler de budget serré pour la municipalité ! Cette association aurait pu être aidée plus que cela.

**Monsieur le Maire** répond à M. RABEHI que l'excédent en question n'est pas caché dans les sous-sols de la mairie, et que bien entendu il est prévu de l'utiliser. Encore une fois, il ne faut pas simplement s'arrêter sur la subvention qui est votée ce soir - en augmentation par rapport à l'année précédente - mais aussi prendre en compte tout ce qui est mis à disposition de l'ESS.

**Monsieur Hasan KARADAG** comprend très bien les explications de Monsieur le Maire, mais continue à penser qu'avec 17 sections, les 190 000 € reviennent à verser à peine 11 176 € par section, et Monsieur le Maire trouve cela juste ?

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit bien d'une association, pour laquelle la subvention est de 190 000 €, et qui bénéficie entre autre de la mise à disposition de personnel, de matériel et d'équipements publics. C'est une association qui est largement soutenue et accompagnée par la ville. Si MM. KARADAG et RABEHI ne sont pas d'accord, ils sont évidemment libres de ne pas voter cette subvention qui est proposée ce soir et qui est en augmentation. Cette subvention ne peut

pas sérieusement être envisagée comme une même somme versée à chaque section, lesquelles génèrent d'ailleurs des recettes grâce à leurs adhérents et à leurs partenaires. De plus, en plus des 13 000 € supplémentaires accordés ce soir, lors du mandat précédent 20 000 € avaient été accordés à l'association dans le cadre de l'accompagnement dans les transports. Monsieur le Maire indique que tous les éléments ont été donnés et propose que, par le vote, chacun se prononce : si les élus votent pour c'est très bien, le cas contraire chacun prendra ses responsabilités.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme ADEN.

**Madame Nasteho ADEN** trouve tout à fait aberrantes les prises de positions et le questionnement de M. RABEHI, surtout lorsqu'on sait qu'avec la politique du gouvernement Macron depuis le début de la mandature, ce sont finalement des milliards d'euros de perte pour les collectivités. Se battre pour renforcer les associations alors que ce gouvernement, par ses politiques d'austérité restreint les collectivités, Mme ADEN pense que le discours de M. RABEHI ne s'adresse pas à la bonne personne. Lorsque les collectivités sont de plus en plus étranglées et que le seul levier fiscal est maintenu, Mme ADEN pense qu'il y a déjà quelque chose à saluer, et qu'il est temps d'arrêter de mépriser les Stanois et d'arrêter de leur parler de Stains comme d'un pays du tiers-monde. Si aujourd'hui les quartiers populaires sont méprisés, c'est entre autres parce que le gouvernement « En Marche » et Macron met en place toutes ces restrictions et étouffe, et la crise les révèle encore plus, en mettant en lumière les inégalités territoriales qui touchent Stains. S'il s'agit vraiment de défendre les Stanois, alors il faut participer à la mise en place du bouclier face à ce gouvernement, alors que M. RABEHI préfère le défendre. Mme ADEN constate que souvent, sur les réseaux sociaux, M. RABEHI utilise le hashtag *#prenezsoindevous*, elle lui suggère d'utiliser plutôt *#onprendsoindesriches* car c'est souvent ce qu'il se passe. À Stains, il faut au contraire saluer un budget qui résiste, qui reste fidèle aux valeurs sociales de la municipalité et qui font sa force, surtout quand il a fallu débloquer exceptionnellement les 2 millions d'euros de dépenses liées au COVID-19. Mais M. RABEHI n'est sans doute pas sans savoir, si ce dernier suit ce qu'il se passe dans d'autres instances et lorsqu'il relève souvent la taxe foncière, qu'il y a une base départementale, et qu'ici à Stains encore, le Maire résiste, quand il vote contre le budget au niveau du département. Mais la formation macroniste aidera sans doute M. RABEHI à travailler ce flou de son côté. Par ailleurs, Mme ADEN aborde la question de la sécurité qui, elle le rappelle, est une compétence régaliennne : il y a 37 caméras installées à Stains, à cause d'un État qui se défait sur les quartiers populaires, M. RABEHI est donc invité à militer avec la majorité municipale pour que l'État fasse ce qu'il doit faire, sans faire semblant, dans cette instance, de vouloir passer pour un militant de la première heure, lorsque son gouvernement étouffe de plus en plus les Stanois. Enfin, pour conclure, Mme ADEN rappelle à M. RABEHI qu'une fois de plus, si les taux augmentent au niveau du gouvernement, ils sont maintenus à Stains. Il serait temps que M. RABEHI dénonce sa couleur politique et ce gouvernement et qu'il rallie réellement la cause des Stanois, qui subissent cette politique d'austérité.

**Monsieur le Maire** précise qu'à la subvention qu'il est proposé de voter ce soir, s'ajoutent 38 000 € pour la mise à disposition d'un agent éducateur sportif, qu'il faudra d'ailleurs remplacer pour assurer les activités sportives organisées en parallèle par la Ville, qui va rejoindre l'ESS dans le cadre d'un projet global, avec l'ensemble des sections. Ces 38 000 € ajoutés aux 13 000 € d'augmentation de la subvention, c'est donc 51 000 € supplémentaires pour l'ESS en 2021, et dans le contexte actuel, c'est un effort et une orientation particulièrement forts pour la Ville.

**Monsieur le Maire** invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Espérance Sportive de Stains à 190 000 euros, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX** : DIT que ce montant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire salue à nouveau l'engagement de tous les bénévoles du mouvement sportif local, et en particulier celles et ceux qui sont totalement engagés et déterminés au sein de l'ESS et qui, de manière très particulière, continuent à mener des actions importantes à l'extérieur, des initiatives des sections de l'ESS sur les terrains dont on a les échos sur les réseaux sociaux. Monsieur le Maire salue leur travail et leur courage dans ce contexte extrêmement difficile. Force est de constater que, malheureusement, ces associations font partie des oubliés de l'ère macroniste. Bien évidemment, il salue et remercie également le travail et l'engagement des acteurs des associations culturelles, en particulier le Studio Théâtre de Stains, qui mène un travail important, au plus près des habitants.

**Affaire n° 3.16 - Attribution d'une subvention à l'association ESAT MARVILLE - Exercice 2021**  
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AOUDIA-AMMI pour présenter ce rapport.

Madame Farida AOUDIA-AMMI souligne que l'association ESAT MARVILLE relève de l'économie sociale et solidaire et qu'elle passera la parole à son collègue M. ALI KHODJA, adjoint au maire chargé de ces questions, pour la présenter plus en détail ainsi que son projet qu'il s'agit d'accompagner ce soir, à hauteur de 13 800 € pour l'année 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à M. ALI KHODJA.

Monsieur Adbelhak ALI KHODJA précise que l'ESAT de MARVILLE accueille environ 90 personnes en situation de handicap, la structure propose des services et l'accompagnement de personnes dans différents domaines : entretien des espaces verts, façonnage, conditionnement, lingerie, prestataires en entreprises ou encore artisanat d'art. C'est sur ce dernier volet qu'il est proposé, à travers cette délibération, d'acter le partenariat entre la ville et l'ESAT de MARVILLE. Dans le cadre de la revalorisation du centre-ville, la ville de Stains a souhaité dédier le local situé au 21 rue Carnot, dont elle est titulaire du bail, à un partenaire de l'économie sociale et solidaire. Comme il est explicité dans le rapport, le projet a connu des rebondissements dus à la crise sanitaire et aux différents confinements. Aujourd'hui, l'ESAT MARVILLE se porte volontaire afin de reprendre le bail et de proposer dans cet espace des ateliers d'artisanat d'art, à l'intention des Stanois, ateliers qui seraient animés par les membres de l'ESAT. Par le soutien à ce type de projet, la municipalité prouve son attachement à soutenir les structures locales tournées vers la cohésion sociale, l'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire remercie M. ALI KHODJA et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE le versement d'une subvention de 13 800 € (treize mille huit cents euros) pour l'année 2021 à l'association ESAT MARVILLE.

**ARTICLE DEUX** : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice 2021.

**Affaire n° 4.1 - Programmation contrat de ville 2021 - Octroi de subventions aux associations**  
Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NEDJAR pour présenter ce dossier.

Madame Zaiha NEDJAR rappelle que chaque année, la programmation Contrat de ville est présentée au conseil municipal. Il s'agit de l'octroi des subventions aux associations dans le cadre de la programmation Contrat de ville 2021. Le lancement de cette programmation s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire et des contraintes sanitaires mises en place.

Celle-ci a fortement impacté la réalisation des actions financées en 2020. Beaucoup de porteurs de projet ont dû s'adapter et réinterroger leur pratique afin de pouvoir réaliser leurs actions inscrites dans le cadre du Contrat de ville 2020. Certaines actions n'ont toutefois pu être réalisées, mais des reports ont été demandés auprès des services de l'État pour prolonger leurs actions en 2021.

Mme NEDJAR tient d'ailleurs à féliciter et saluer tout le travail des associations et des services municipaux, qui ont été fortement impliqués durant cette crise sanitaire, et qui le sont encore, pour maintenir le lien social dans les quartiers et offrir des actions de qualité en direction des habitants. Certaines actions n'ont toutefois pu être réalisées, mais des demandes de reports ont été adressées aux services de l'État pour prolonger ces actions en 2021.

Sur les 58 projets de la programmation 2020, 9 demandes de report ont été faites, dont 5 portées par des services municipaux pour un montant total de 26 300 € et quatre portées par des associations pour un montant de 28 500 €. L'ensemble de ses projets se mettront en place en 2021 avec un financement 2020.

En 2020, toujours pour répondre à la situation de crise, la Ville a bénéficié d'enveloppes exceptionnelles dans le cadre de l'appel à projets exceptionnel Politique de la Ville, notamment avec l'enveloppe « Quartiers d'été » qui a permis de financer 6 projets associatifs à hauteur de 24 300 €. Tout cela en complémentarité de l'offre d'actions mise en place par les services municipaux, notamment avec l'opération « Fête l'été à Stains ». L'enveloppe « Quartier d'Automne - 1 000 jeunes au ski », ce sont 3 associations qui ont été retenues mais, au regard des différentes périodes de confinement, ces projets n'ont malheureusement pas pu aboutir et une demande de report a également été demandée, pour une enveloppe de 57 000 €. L'enveloppe « Quartiers solidaires », qui concerne les associations et les services qui portent des projets autour de l'initiation à l'informatique, l'accompagnement à la scolarité, du décrochage scolaire, de l'accès au droit et à la culture, représente une enveloppe de 63 000 €. Une enveloppe exceptionnelle COVID-19 à hauteur de 5 000 € a été obtenue et à bénéficier à 5 associations pour réaliser l'achat de masques et de gels hydroalcooliques, et de la distribution de denrées alimentaires, car la crise sanitaire a aussi engendré une crise sociale pour beaucoup de familles qui ont du mal à se nourrir, familles qui ont aussi été orientées vers les associations caritatives, qui elles-mêmes se sont retrouvées dans une situation extrêmement difficile car le nombre d'accueils de bénéficiaires a explosé. Mme NEDJAR invite les élus à se rapprocher du Secours Populaire et des Restos du cœur qui confirmeront.

Au total, sur les 36 projets déposés, 24 ont été retenus. 20 portés par des associations (dont 8 nouvelles) et 2 portés par des services municipaux pour un montant de 222 800 €. Il a été annoncé, et Mme NEDJAR espère que l'annonce sera maintenue, la reconduction de certaines enveloppes exceptionnelles pour 2021, notamment les « Quartier d'été » et les « Vacances apprenantes ».

Concernant la programmation 2021, et afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, le calendrier de programmation Contrat de Ville (CDV) 2021 a été resserré d'un commun accord entre les services de l'État, de Plaine Commune et des villes, pour mieux accompagner les porteurs de projets. L'enveloppe financière de la programmation CDV 2021 s'élève à 930 032 €, répartie ainsi :

- 17 projets dont 2 nouveaux portés par les services municipaux pour un montant à hauteur de 306 700 € ;
- 5 projets portés par le CCAS pour un montant de 255 332 € au travers du Programme de Réussite Éducative ;
- 21 projets dont 7 nouveaux, portés par les associations locales pour un montant de 322 000 € ;
- 8 projets d'intérêts communautaires (rayonnement sur plusieurs villes de Plaine Commune) dont 2 nouveaux pour un montant à hauteur de 46 000 €.

## Ville de Stains

Les porteurs de projets ont été encouragés à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs, afin de garantir le maintien des financements des crédits politiques de la ville et de l'État, pour une durée de trois ans. Cela concerne notamment quatre associations : l'APCIS, SFM-AD, le Studio Théâtre de Stains la Régie de Quartier, et deux services municipaux : le service « Politique de la Ville » et le Centre municipal de santé. La convention pluriannuelle d'objectifs garantit le maintien des financements à ces porteurs de projets pendant trois ans.

Enfin, la ville a doté le service « Politique de la Ville » d'un budget spécifique, d'un montant de 13 260 € pour 2021, afin de financer uniquement des associations ayant obtenu un financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans le cadre de la programmation Contrat de ville. Mme NEDJAR invite les élus à se rapporter aux annexes, avec le tableau récapitulatif concernant la répartition de cette enveloppe spécifique : ce sont 13 associations qui ont bénéficié d'un cofinancement de la Ville en 2020.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver le tableau de programmation 2021, l'octroi des subventions aux associations, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération et d'inscrire les dépenses et les recettes dans le cadre du budget 2021.

**Monsieur le Maire** remercie Mme NEDJAR et s'enquiert d'éventuelles remarques. Il donne la parole à M. RABEHI.

**Monsieur Hamza RABEHI** remarque que Monsieur le Maire est injuste, parce que Mme ADEN a été hors sujet, en évoquant l'État, l'Europe, Facebook, sans intervenir sur l'affaire. M. RABEHI annonce que, concernant le cadre de vie, il a été interpellé par les habitants du quartier de l'Avenir sur deux sujets. Le premier concerne deux permis de construire accordé par la ville dans la zone pavillonnaire...

**Monsieur le Maire** interrompt M. RABEHI pour lui signifier de s'en tenir au rapport qui vient d'être présenté, et lui rappelle que c'est la troisième fois qu'il se voit contraint de le lui rappeler.

**Monsieur Hamza RABEHI** accuse Monsieur le Maire d'être injuste et de ne pas vouloir entendre la souffrance de ces habitants.

**Monsieur le Maire** répond que la question orale que veut évoquer M. RABEHI n'a rien à voir avec le rapport présenté, et que les règles doivent être respectées.

**Monsieur Hamza RABEHI** confirme qu'il a bien une remarque à faire sur le Contrat de Ville.

**Monsieur le Maire** lui accorde donc la parole pour s'exprimer sur ce sujet.

**Monsieur Hamza RABEHI** remercie Mme NEDJAR pour sa présentation et demande une précision sur l'annexe 1, le tableau intitulé « Programmation 2021 Contrat de Ville » : la première ligne concerne le théâtre de Stains avec un projet de 280 000 €, mais de quoi s'agit-il, puisqu'il n'y a pas de convention associée à ce sujet dans le dossier ?

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme NEDJAR pour répondre à M. RABEHI.

**Madame Zaïha NEDJAR** répond que la participation de l'État pour le Studio Théâtre est à hauteur de 45 000 €, et que l'action se décline en trois phases, comme précisé dans le tableau : la Fabrique à Spectacles : activités de pratiques artistiques qui accueillent familles et enfants hors temps scolaires, les chantiers créatifs et le festival Jeune Théâtre qui met en place 20 ateliers. Le Studio Théâtre va faire des recherches de cofinancement qui permettent de mettre en place l'ensemble de ces actions. La subvention seule de la ville ne permettrait pas de couvrir toutes les actions du Studio Théâtre. Tout à l'heure était évoquée la volonté d'aller chercher tous les financements possibles, en soulignant tout le travail en la matière des associations et des services de la ville, qui vont chercher du cofinancement. Les associations vont donc chercher du cofinancement, comme l'a expliqué Mme OUMI dans son intervention tout à l'heure.

Monsieur le Maire précise que les demandes de financement n'impliquent pas qu'elles soient toujours obtenues dans leur intégralité. Il ajoute que ce sont bien souvent les associations elles-mêmes, et toutes seules, qui font les démarches nécessaires pour aller chercher les subventions, partout où c'est possible. La Ville quant à elle n'entreprend cette démarche que dans le cadre d'une démarche globale du Contrat de Ville.

Monsieur le Maire invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE le tableau de programmation Contrat de ville 2021, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : APPROUVE l'octroi des subventions ville aux associations, au titre du Contrat de Ville 2021, pour un montant de 13 260 euros conformément au tableau « Tableau de programmation 2021 « Contrat de Ville » ci-annexé.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre bailleur de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

**ARTICLE QUATRE** : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE CINQ** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire n°4.2 - Mise en place du Fonds d'initiatives associatives et du Fonds de participation des habitants 2021**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NEDJAR pour présenter ce rapport.

Madame Zaiha NEDJAR précise que le FIA - Fonds d'initiatives associatives et le FPH - Fonds de participation des habitants sont deux enveloppes à destination des associations et des habitants, afin de favoriser la participation des habitants autour de micro-projets. Pour rappel, le dispositif FIA a vocation à soutenir les associations locales, visant à développer le lien social dans les quartiers prioritaires Politique de la ville, il s'agit de petits projets peu coûteux, notamment pour des associations qui n'émargent pas forcément au Contrat de Ville. Le dispositif FPH, quant à lui, est tourné vers les habitants non constitués en association, afin de les impliquer à s'investir dans la vie de leur quartier.

Sur le bilan 2020 des deux dispositifs, un projet a été financé via le FPH et six autres dans le cadre du FIA. En 2020 l'enveloppe financière du FPH n'a pas pu être consommée dans sa globalité, au regard de la situation sanitaire et des mesures mises en place en conséquence. Un report de cette enveloppe a donc été demandé pour l'année 2021. À l'inverse, face au succès du dispositif FIA auprès des associations, il a été proposé d'augmenter cette enveloppe pour l'année 2021. Aujourd'hui ces deux dispositifs sont connus par l'ensemble des partenaires et des habitants, le service Politique de la Ville a largement diffusé l'information à ce sujet. Concernant la validation de ces projets, un jury est constitué, qui est composé des services de l'État, des élus, d'un membre du Conseil local de la vie associative et d'un membre du Conseil citoyen. Le jury est organisé par le service politique de la Ville, qui bien sûr ne prend pas part au vote. Cette instance examine et décide de l'attribution du soutien financier, logistique, accompagnement ou suivi, après audition des porteurs de projet. Il arrive qu'un projet soit refusé car jugé non pertinent ou n'ayant pas d'impact sur les habitants. La mise en paiement des projets est différente d'un dispositif à l'autre, la participation dans le cadre du FPH ne peut excéder 1 000 € et 3 000 € dans le cadre du FIA. Ces

deux dispositifs font partie de la Politique de la Ville et sont financés à hauteur de 80 % pour l'État et de 20 % pour la Ville.

Pour 2021, l'enveloppe FIA sera donc de 18 000 €, avec une contribution de 15 000 € de l'État et de 3 000 € pour la Ville. En 2020, l'enveloppe était de 15 000 €. Pour le FPH, l'enveloppe est cette année de 4 013 €, c'est le reliquat de 2020, année où un seul projet avait été financé, à hauteur de 997 €. L'enveloppe concernant ce dispositif était, en 2020, de 5 000 € avec une contribution de 4 000 € de l'État et de 1 000 € pour la Ville. Ce sont deux dispositifs fortement utilisés par un grand nombre de petites associations qui n'émargent pas au Contrat de Ville, et la municipalité peut se féliciter d'ailleurs du fait que de plus en plus de collectifs d'habitants utilisent cette enveloppe pour développer des projets dans les quartiers prioritaires, en lien avec les habitants. La ville de Stains a d'ailleurs été félicitée par les services de l'État, en expliquant que ces enveloppes étaient très bien utilisées.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à soutenir le FIA à hauteur de 3 000 €, à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte concernant les deux dispositifs et à inscrire les dépenses sur l'exercice 2021.

Monsieur le Maire remercie Mme NEDJAR et s'enquiert d'éventuels commentaires. En l'absence de remarque, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UN** : SOUTIENT financièrement le Fonds d'initiatives associatives à hauteur de 3.000 €, au titre de l'année 2021.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution du Fonds d'initiatives associatives et du Fonds de participation des habitants.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdits fonds après validation des projets auprès des comités de gestion et d'attribution.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.3 - Concession d'aménagement des Trois Rivières - Acquisition à titre gratuit par la commune de Stains de biens de retour auprès de l'aménageur SEQUANO AMENAGEMENT**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de récupérer des parcelles de voirie afin de poursuivre leur entretien, ces voiries sont situées essentiellement sur le quartier des Trois Rivières et un peu sur le quartier du Moulin-Neuf : rue de la Molette, rue de la Cheminée, rue de la Vieille-Mer, rue du Moulin-Neuf, rue du Rouillon, rue Jack-London. Des parcelles qui appartiennent à la SEQUANO AMENAGEMENT et dont l'acquisition permettra à la collectivité d'être plus opérationnelle pour effectuer l'entretien de celles-ci.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes appartenant à la SEML SEQUANO AMENAGEMENT, venant aux droits de la SEML SIDEC, dont le siège est sis Immeuble Carré Piazza, 15-17 promenade Jean Rostand CS 70045 - 93022 BOBIGNY CEDEX :

- Parcelle cadastrée section T n° 350 pour 50 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section T n° 420 pour 25 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 79 pour 19 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 80 pour 26 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 81 pour 11 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 82 pour 6 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 85 pour 335 m<sup>2</sup> ;
- Parcelle cadastrée section U n° 150 pour 442 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle suivante une fois que SEQUANO AMENAGEMENT s'en sera rendu propriétaire :

- Parcelle cadastrée 930066 section M n° 45 pour 31 m<sup>2</sup>

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant la présente délibération et à signer tout acte authentique d'acquisition et de cession.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune.

**Affaire n° 4.4 - Acquisition de parcelles dans les jardins familiaux de Stains site « Les Batêtes » cadastrées section F n° 123 et section F n° 632**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de parcelles situées dans les jardins familiaux sur le secteur des « Batêtes » lui-même situé dans le quartier de la Cerisaie. L'acquisition consiste à récupérer deux parcelles de 547 m<sup>2</sup> et de 725 m<sup>2</sup>, situées dans un lieu stratégique où la municipalité travaille à la requalification et le développement de jardins familiaux. Ces parcelles permettront de finaliser le projet de requalification des jardins familiaux. Ces parcelles sont actuellement détenues par des personnes morales.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section F n° 123 sise lieu- dit le Trou Albert et section F n° 632 sise lieu-dit La Prêtresse à Stains appartenant à Madame Denise Dancosse, pour un montant total de 64 000 euros.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision et à signer tous actes authentiques d'acquisition.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les frais de notaire seront partagés entre la commune de Stains et Madame Denise Dancosse.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°5.1 - Convention de partenariat entre la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre du dispositif de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoire**

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AMZAL pour présenter ce rapport.

Madame Najia AMZAL rappelle que le sujet a déjà été abordé en conseil municipal. Pour rappel, le dispositif PASS ambulatoire a pour objectif de permettre à un certain nombre de personnes en situation de précarité, sans couverture sociale, de pouvoir accéder aux soins et de pouvoir être accompagnées dans leurs démarches de recouvrement de leurs droits sociaux. La municipalité avait déjà contractualisé ce dispositif avec l'ARS Ile-de-France, il faut désormais formaliser les choses avec la CPAM, c'est le sens de ce rapport.

Monsieur le Maire remercie Mme AMZAL et s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention entre la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la mise en œuvre du dispositif de permanence d'accès aux soins de santé (PASS), ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°5.2 - Avenant n°2 à la convention 2017-2020 entre la Caisse primaire maladie de la Seine-Saint-Denis, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France - Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis, et la commune de Stains relative à « l'Expérimentation prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans »**

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AMZAL pour présenter ce rapport.

Madame Najia AMZAL indique qu'il s'agit d'un avenant à la convention déjà signée avec la CPAM pour 2017-2020, qu'il s'agit de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dispositif permet de lutter contre l'obésité infantile, la loi de financement de Sécurité sociale pour 2016 prévoyait la réalisation d'expérimentations pour améliorer la prise en charge et le suivi des enfants de 3 ans à 8 ans, chez lesquels les médecins ont décelé des risques d'obésité. La ville de Stains faisait partie des territoires qui pouvaient en bénéficier et a donc déposé un dossier de candidature au travers du CMS.

Monsieur le Maire remercie Mme AMZAL et s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'avenant 2 à la convention 2017-2020 entre la Caisse primaire maladie de la Seine-Saint-Denis, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France - Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis, et la commune de Stains relative à « l'Expérimentation prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans » ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.3 - Convention de collaboration établissement de soins entre le laboratoire d'analyses médicales BIOLAM LCD Stains centre et la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire accorde la parole à Mme AMZAL pour présenter ce rapport.

Madame Najia AMZAL précise qu'il s'agit à nouveau d'un renouvellement de collaboration, cette fois entre le Centre municipal de santé (CMS) et le laboratoire d'analyses BIOLAM, situé au 1 avenue de la Division Leclerc. Cette convention a pour but de simplifier le parcours de soin des patients, notamment sur la prise en charge par le CMS de la partie pré-analytique des analyses médicales, et de tisser les liens avec les acteurs locaux de santé. Cette convention définit les engagements de chacun des partenaires et comprend aussi un aspect financier, dont le volume global reste très limité et consiste à un dédommagement du travail qui est fait par les agents du CMS en amont (établissement des dossiers) et en aval (le rendu des résultats), avec un montant fixé à 8 € par dossier.

Monsieur le Maire remercie Mme AMZAL et s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de collaboration établissement de soins entre le laboratoire d'analyses médicales BIOLAM LCL Stains centre, situé au 1, avenue de la division Leclerc à Stains, et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 6.1 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un studio de répétitions et d'enregistrement de musique entre l'association The Studio et la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme OULMI pour présenter ce rapport.

Madame Fazya OULMI annonce que la commune dispose d'un studio de répétitions et d'enregistrement de musique, inauguré sous le nom de Nina SIMONE le 21 juin 2019. Une consultation relative à l'exploitation du studio précité a été lancée le 15 juillet 2020. La date limite de réception des offres a été fixée au mercredi 26 août 2020 à 12 heures. À l'issue de la consultation, aucune autre offre n'ayant été déposée, l'exploitation du studio peut être confiée à l'association The Studio en ce qu'elle présente l'ensemble des garanties nécessaires. La convention, définissant les modalités d'occupation du domaine public et annexée au présent rapport, est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

Monsieur le Maire remercie Mme OULMI et rappelle que ce projet a déjà été porté dans le mandat précédent et qu'il s'agit désormais de le développer encore plus, il répond à des besoins extrêmement importants en direction des groupes de musiciens locaux, des chanteurs et autres, à la fois pour faire des répétitions mais aussi pour pouvoir enregistrer. La ville a la chance de pouvoir travailler avec un partenaire qui connaît très bien le territoire puisqu'il est lui-même issu de Stains, et qui ce s'est spécialisé au fil des années dans le domaine de la musique et de l'accompagnement

des groupes. Ces studios de musique et de répétition portent le nom extraordinaire et honorifique de la très grande chanteuse, interprète et compositrice qu'était Nina Simone. C'est un projet important, qui est mené à la fois avec les scolaires, avec les structures enfance et jeunesse, mais aussi avec les associations. Le contexte ne permet pas pour l'instant d'organiser beaucoup d'activités et d'actions, hormis celles en direction des mineurs, avec des petits groupes ; cependant Monsieur le Maire espère qu'une fois sortis de la crise sanitaire le studio Nina Simone va retrouver beaucoup d'élan dans le domaine artistique et culturel.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques. En l'absence d'observation, il invite les élus à passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un studio de répétitions et d'enregistrement de musique entre l'association The Studio et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : DIT** que la redevance annuelle égale à 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes sera versée par l'association The Studio à la commune de Stains.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### Question orale de M. Julien MUGERIN

Monsieur le Maire accorde la parole à M. MUGERIN pour la question orale posée par son groupe.

Monsieur Julien MUGERIN rappelle en préambule de son intervention que le Maire et lui-même ont eu « de nombreux mots » à une certaine époque, même en début de séance Monsieur le Maire s'est exprimé de manière peu flatteuse envers le groupe « Stains pour Tous », en faisant allusion à des propos racistes qui étaient présents sur la page Facebook de M. MUGERIN. M. MUGERIN tient à souligner que ces propos n'étaient pas les siens, et c'est pour cette raison qu'il avait pris la décision d'attaquer M. TAÏBI et M. DEFREL en diffamation, parce qu'ils laissaient clairement entendre que ces propos étaient les siens, ce qu'il a réfuté. M. MUGERIN constate qu'ils sont même allés jusqu'à faire campagne sur ce sujet, et que malheureusement beaucoup de gens les ont crus. M. MUGERIN pense que la configuration du conseil municipale ce soir peut-être la raison de cette méprise orchestrée, voulue. M. MUGERIN les a donc effectivement attaqués en diffamation en payant lui-même ses frais d'avocat, pendant que Monsieur le Maire et M. DEFREL avaient, à ce moment-là, bénéficié de la protection fonctionnelle, avec notamment la prise en charge des frais de justice par la ville de Stains. Malheureusement, dans le cadre du procès, il y a eu un vice de forme qui n'a pas permis d'aller au bout de la procédure, mais M. MUGERIN a alors décidé d'aller au tribunal administratif, pour faire tomber cette protection fonctionnelle qui, selon lui, leur avait été accordée par erreur. Le tribunal administratif s'est donc penché non seulement sur la question de la protection fonctionnelle, mais aussi sur le cadre de l'affaire, et M. MUGERIN est très heureux car ce soir il considère que son honneur a été lavé, puisque le tribunal administratif reconnaît une forme de diffamation en disant notamment :

*« En raison de leur gravité, de la circonstance qu'elles sont de nature à exacerber les tensions déjà existantes au sein de la commune, et mettre en danger la sécurité du requérant, les fautes commises par le Maire de Stains et son premier adjoint, qui révèlent des excès de comportement de la part de ces élus, ont le caractère de fautes personnelles, détachables de leurs fonctions. »*

C'est donc à ce titre que la délibération qui avait fait que Monsieur le Maire et M. DEFREL aient bénéficié de la protection fonctionnelle a été annulée. Ce qui pour M. MUGERIN veut dire très concrètement que son honneur est lavé et que son équipe n'est donc pas une équipe de racistes issus de la droite extrême, loin de là, au contraire cela ne correspond pas à leur parcours, à leurs agissements et à leur pensée, et c'était une insulte que de prétendre le contraire. La question est donc de savoir quel sera le calendrier de remboursement des frais d'avocats qui ont été malencontreusement payés par les Stanois, autant de frais qui doivent leur être remboursés en raison de cette décision de justice. Par ailleurs, M. MUGERIN demande également le montant qui a été injustement payé par les Stanois dans le cadre de cette protection fonctionnelle. Pour M. MUGERIN l'important c'est que cela ait pu être dit, car pendant le déroulement de l'affaire on en a beaucoup entendu parler mais ce retrait de la protection fonctionnelle n'a curieusement pas été plébiscité ni sur les réseaux sociaux ni ce soir lors de cette séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire enjoint M. MUGERIN à rester dans le cadre de la question orale qu'il souhaitait poser.

Monsieur Julien MUGERIN revient à la conclusion de Monsieur le Maire lors de ses propos liminaires ce soir, qui l'a beaucoup attristé, lorsqu'il a évoqué le décès du père Jean COURTAUDIÈRE qui était un ami personnel de M. MUGERIN. Mêler sa mémoire à cette affaire était vraiment inadmissible, car encore une fois, le père Jean était l'ami personnel de M. MUGERIN, qui avait d'ailleurs tenu à faire part de son décès à Monsieur le Maire qui le connaissait également. Devant pareille situation, M. MUGERIN pense qu'il faut mettre de côté les bords et affrontements politiques, face à la mort, face au décès. M. MUGERIN se dit avoir été heureux et fier que Monsieur le Maire ait pu être présent aux obsèques du père Jean, à la basilique de Saint-Denis, mais ce soir, cette fierté est moins présente...

Monsieur le Maire propose à M. DEFREL, cité par M. MUGERIN dans sa question, de prendre la parole pour y répondre, tout en remarquant déjà que tout est inexact dans les propos qui viennent d'être tenus.

Monsieur Mathieu DEFREL constate qu'il s'agit là d'une vieille histoire, mais que si M. MUGERIN souhaite un acte quatre, alors ce sera le cas. En lisant la question orale de M. MUGERIN, M. DEFREL s'est dit « il a osé ! », osé retourner la situation pour se faire passer pour une victime. M. DEFREL s'avoue consterné par la démagogie de M. MUGERIN, lui qui tente de se faire passer pour un saint homme, victime de diffamation et d'atteinte à son honneur. M. DEFREL le dit sans détour : M. MUGERIN n'est pas une victime, au mieux il est un pompier pyromane. Soyons clairs. Où était son honneur quand, au lieu de supprimer les appels au meurtre et à la haine raciale qui se déversaient sur sa page Facebook, M. MUGERIN les a laissés vivre volontairement, pendant 18 mois, sous couvert de la liberté d'expression. M. DEFREL ne fera pas, ce soir, la liste des insultes qu'ont subi une partie des Stanois à travers la page Facebook de M. MUGERIN. La seule question qu'il aurait dû poser ce soir, avec un peu de décence, c'est celle de savoir s'il est trop tard pour présenter ses excuses aux Stanois qui ont été offensés. Les réseaux sociaux de M. MUGERIN étaient publics, et il le savait bien. Les réseaux d'un élu de la République, du chef de file de l'opposition, qui, il n'y a pas si longtemps que cela, voulait « rendre Stains » ! Comme si Stains était pris en otage... M. DEFREL demande : par qui ? Les prémisses d'une réponse se situent peut-être dans les propos tenus par l'ami de M. MUGERIN, M. Vijay MONAMY, qu'il a tenus lors de la séance du Conseil Départemental de décembre 2017 : « *La Seine-Saint-Denis n'avait pas vocation à accueillir toute l'Afrique* ». M. MUGERIN a tenté d'attaquer Monsieur le Maire et M. DEFREL en justice, et il a perdu. Oui, M. DEFREL a pointé du doigt M. MUGERIN, et ce faisant, il peut se regarder dans la glace en lui disant cela, non pas parce que M. MUGERIN était l'auteur de ces propos, mais parce qu'il a laissé faire, il a laissé la fachosphère déverser sa haine, pendant 18 mois, sur sa page Facebook, avec un simple message condamnant ces propos et demandant à la justice de faire son affaire. Mais M. MUGERIN a laissé ces messages publiquement visibles, sur sa page, et sans ignorer qu'il était le chef de l'opposition et que les gens regardaient son compte Facebook et qu'il parlait à une partie de la population de Stains. Ces propos étaient infâmes, dont les Stanois se

souviennent, qui visaient exclusivement la communauté musulmane de la ville. C'est une honte ! Et si M. DEFREL doit le redire, à chaque fois qu'il lui en sera donné l'occasion, il le fera. En conseil municipal, devant un tribunal, dans la rue, à la radio, à la télévision, ou que ce soit, M. DEFREL n'a aucun problème pour le dire et pour le poser très tranquillement sur la table. L'actualité vient d'ailleurs de démontrer que des propos tels que ceux qui ont orné le mur Facebook de M. MUGERIN méritent des poursuites judiciaires, et de graves condamnations. M. DEFREL rappelle qu'un procès très important s'est ouvert hier, qualifié même d'historique par certains médias, et qui concerne les tweets haineux publiés contre la communauté asiatique l'année dernière : sept auteurs de tweets ont comparu hier devant le tribunal pour répondre de leurs actes. La justice a fait des réquisitions auprès de Twitter pour retrouver et poursuivre les citoyens qui se pensaient intouchables derrière leurs écrans. Et malheureusement, ce procès historique aurait pu se dérouler à Stains, si la loi qui permet aujourd'hui de condamner les auteurs de ces tweets haineux était parue quelques mois auparavant. Car quand la municipalité a voulu attaquer, ce que Monsieur le Maire et son équipe dénonçaient ici, dans cette instance, la loi ne permettait pas alors de le porter en justice. Mais selon M. DEFREL, M. MUGERIN savait moralement, parce qu'il était un élu, que ce qu'il faisait était mal. M. DEFREL est ravi pour les victimes des tweets haineux de la communauté chinoise, que des poursuites puissent être tenues aujourd'hui et que des condamnations soient prononcées. Si la loi avait été du côté de Monsieur le Maire et de M. DEFREL à ce moment-là, M. MUGERIN ne tiendrait pas ce genre de discours aujourd'hui, et il n'aurait pas l'affront de dire que son honneur est sauf. Peut-être que s'il avait supprimé les propos sur son mur Facebook à l'époque, peut-être qu'alors il aurait eu un peu d'honneur. Monsieur le Maire a rendu un vif hommage au père Jean, qui par ses missions contribuait au dialogue pacifique entre les communautés, et à créer du lien, là où certains veulent de la division. Par son comportement, M. MUGERIN a offensé des milliers de Stanois, il doit l'entendre et l'accepter. M. DEFREL affirme qu'il était de son devoir, et de celui de Monsieur le Maire, en tant qu'élus, de dénoncer cette cabale, et l'attitude de M. MUGERIN, couverte sous la liberté d'expression. Cela n'était en rien détachable de la fonction de M. DEFREL, bien au contraire, il représente les Stanois et les Stanoises qui ont été offensés ce jour-là, ces mois-là, cette année-là, et il demande à M. MUGERIN d'entendre ces faits. M. DEFREL fera sien les propos d'Angela DAVIS, en les modifiant très légèrement :

*« Dans une société où le racisme se banalise, quelle que soit la communauté visée, ne pas être raciste ne suffit pas, nous devons être antiracistes. »*

Lors de sa campagne, M. MUGERIN clamait qu'il était « un enfant de Paris, un adolescent de Saint-Denis, un adulte de Stains », M. DEFREL lui répond qu'il est lui-même un enfant de Stains, un adolescent de Stains et un adulte de Stains, et aujourd'hui un élu de Stains. M. DEFREL est Stanois, il a grandi dans la tolérance prônée par cette ville, tolérance cultivée quotidiennement au travers des politiques menées par la municipalité. M. DEFREL enjoint donc M. MUGERIN à cesser de prétendre donner des leçons aux élus de la majorité municipale. Aujourd'hui, la vision de la politique de M. MUGERIN, à Stains, M. DEFREL peut la résumer en deux mots : courage, fuyons !

Courage, fuyons ! Quand il s'agit de se mobiliser dans la plus grande crise sanitaire, notamment dans la bataille pour obtenir un centre de vaccination pour les Stanois. Personne à l'horizon !

Courage, fuyons ! Quand il s'agit de mobiliser pour la bataille des transports, sujet fondamental dans la résorption des inégalités territoriales de mobilité qui frappent au quotidien les habitants. Et pourtant, M. MUGERIN a ses entrées : Mme PRECRESSE s'est déplacée pour lancer sa campagne à Stains ! Pour l'information de M. MUGERIN, M. DEFREL lui rappelle que la pétition pour réclamer plus de transports en commun à Stains est toujours en ligne.

Courage, fuyons ! Quand il s'agit de mobiliser pour la bataille du maintien des services publics de la ville, comme la Poste du Clos Saint-Lazare, ou la CPAM du centre-ville, des services essentiels aux habitants, notamment dans cette période.

Enfin, courage, fuyons ! Et c'est encore plus grave, quand il s'agit de condamner publiquement les menaces de mort et les insultes racistes honteuses qui ont visé le Maire et les habitants de la ville ces derniers mois.

M. MUGERIN a eu une nouvelle fois l'occasion de s'exprimer sur cette affaire mais les Stanois ne sont pas dupes, ils ont d'ailleurs répondu à M. MUGERIN par les urnes : 58 % des suffrages sont allés à Monsieur le Maire. Ils attendent M. MUGERIN sur des sujets beaucoup plus importants, des sujets politiques. Mais force est de constater qu'ils peuvent toujours attendre, et ils ont d'ailleurs bien compris que M. MUGERIN n'est plus vraiment aux manettes, que la relève est « en marche » et que Mme GOUREAU a repris le flambeau, suite aux absences politiques chroniques de M. MUGERIN. M. DEFREL s'interroge enfin : la défaite de M. MUGERIN aux dernières élections municipales aurait-elle précipité son départ vers d'autres opportunités politiques ? La réponse sera certainement donnée dans quelques semaines aux Stanois.

Tout cela pour répondre à M. MUGERIN, très clairement, droit dans les yeux : étant donné que Monsieur le Maire et M. DEFREL ont fait appel, la réponse M. MUGERIN l'aura au « prochain épisode », mais qu'il sache une chose : c'est que Monsieur le Maire et M. DEFREL ne lâcheront rien pour défendre la dignité des Stanois.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité municipale.*

Monsieur le Maire remercie M. DEFREL et donne la parole à M. DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA rappelle qu'il est resté très statique pendant ce conseil municipal, estimant que l'ensemble de ses collègues ont dit ce qu'ils avaient à dire. M. DIBATHIA dit à M. DEFREL qu'il le trouve très éloquent, alors qu'on manque de culture ces derniers temps, et qu'il avait l'impression, en l'entendant, qu'il écoutait une poésie. M. DIBATHIA n'entend pas défendre M. MUGERIN, qui est assez grand pour se défendre tout seul et par ailleurs cela ne le concerne pas, mais il dit tout de même à M. DEFREL qu'il a l'art de l'éloquence et de la poésie mais aussi l'art de l'hypocrisie. Un vrai art de l'hypocrisie ! Quand M. DEFREL dit être profondément contre le racisme, contre les attaques racistes, contre tout ce qui va à l'encontre des valeurs humaines, alors où était-il quand M. DIBATHIA était lynché sur les réseaux sociaux, par un certain Jade HEURTIER, qui a travaillé au sein de la mairie de Stains ? Où était-il quand M. DIBATHIA a subi des attaques pendant les élections municipales, quand ses affiches ont été taguées de slogans comme « Sale noir ! » ou « Sale singe, on ne veut pas de toi ici ! » ? Indignation sélective ! M. DEFREL s'indigne parce qu'on se tourne contre lui, parce qu'il est attaqué, mais à Stains, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir se défendre à travers des avocats payés par la ville. On a parlé de budget aujourd'hui. Si l'on s'assoit trente secondes et que l'on prend le nombre de fois où la municipalité a porté plainte, parce qu'on a dit qu'untel avait les cheveux frisés ou que ses lacets étaient mal faits, il faudrait faire le compte du budget qui a été dépensé juste parce que la municipalité n'était pas contente des propos qui ont été tenus par les gens ! M. DIBATHIA entend tout ce que M. DEFREL a dit ce soir et il a le droit de se battre pour ses convictions, s'il souhaite répondre il en a amplement le droit. M. DIBATHIA sait que M. DEFREL a une éloquence et que lorsqu'il n'arrive pas à lui répondre, alors il prend soin de s'attaquer à des personnes qui ont des handicaps, et qui ensuite en font des crises ! Bravo M. DEFREL, c'est un homme avec un grand H, et tellement avec un grand H que son éloquence fait dire à M. DIBATHIA que parfois, dans certains cas, il faut savoir se taire et rester digne.

Monsieur le Maire donne la parole à M. DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL laisse M. DIBATHIA seul juge de ses propos sur l'indignation sélective, mais tient à répondre sur le dernier point qu'il vient de soulever indiquant l'attaque contre une personne porteuse de handicap. M. DEFREL veut être très clair, les conseils municipaux sont heureusement filmés, et le soir de ce prétendu incident, il n'y a que M. DIBATHIA qui a souligné le handicap de la personne en question. La seule chose que M. DEFREL avait alors demandée à M. DIBATHIA était de savoir s'il était au courant que le poste de collaborateur municipal était un poste réel, et que de ce fait on ne pouvait s'en attribuer le titre sans être dans un contexte particulier. C'est M. DIBATHIA, ensuite, qui a monté toute cette histoire sur l'attaque d'une personne en situation d'autisme, ce qui est une honte car, ce faisant, M. DIBATHIA a instrumentalisé cette pauvre personne.

*Intervention hors-micro de M. DIBATHIA.*

Monsieur le Maire demande à M. DIBATHIA de se taire pour laisser M. DEFREL terminer son intervention.

Monsieur Mathieu DEFREL rappelle qu'il a eu l'occasion de débattre avec ce jeune homme pendant la campagne municipale, et qu'à plusieurs reprises ce jeune homme lui a présenté son handicap, à chaque fois qu'il voulait débattre avec M. DEFREL qui à chaque fois lui a répondu cette chose très simple : « *votre handicap n'est pas un problème, si vous voulez qu'on parle politique, nous parlons politique* ». S'il prétend le contraire, alors c'est un menteur. Le seul à avoir instrumentalisé un jeune homme porteur de handicap, c'est M. DIBATHIA.

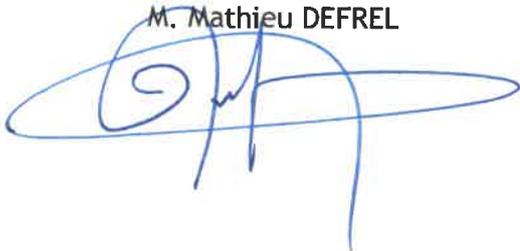
*Intervention hors-micro de M. DIBATHIA.*

Monsieur le Maire demande à M. DIBATHIA d'arrêter de tenter de justifier sa défense de M. MUGERIN, qui est effectivement assez grand pour se défendre tout seul. Il précise d'ailleurs que c'est bien M. MUGERIN qui l'a attaqué, lui-même et M. DEFREL, devant le tribunal. L'ensemble de l'équipe municipale, en tout cas pour la majorité, n'a aucune sélectivité en matière de combat contre le racisme, tout acte de racisme et autre est condamné par eux de manière très claire. Par conséquent, il invite M. DIBATHIA à ne pas faire de diversion sur un tout autre sujet. Monsieur le Maire le précise à nouveau que, lui-même et M. DEFREL on fait un appel et qu'à l'époque, quand M. MUGERIN les a attaqué, et il ne faut pas inverser le rôle des victimes, tous deux avaient demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de ne pas aller faire croire qu'une protection fonctionnelle s'élève pas à des sommes importantes, et le montant de ces sommes les Stanois seront informés au moment où l'affaire passera en justice. Monsieur le Maire ne reviendra pas sur les propos tenus par M. DEFREL et qui resituent l'ensemble de cette affaire extrêmement douloureuse et grave qui a laissé des marques et des stigmates au sein de la population. Toutefois, il maintient le fait que M. MUGERIN les a attaqués dans l'exercice des mandats de lui-même et de M. DEFREL, en tant que Maire et que premier adjoint. Il lui paraît donc tout à fait normal de se défendre et de demander la protection fonctionnelle. Le juge a estimé que ce n'était pas forcément le cas sous la forme, l'appel sera rendu très prochainement et la justice va statuer sur cette question, ce qui ne retire en rien le fond des propos que M. MUGERIN a laissés apparaître pendant près 18 mois sur son compte Facebook et pour lequel, Monsieur le Maire tient à préciser, qu'à plusieurs reprises, il avait d'ailleurs très cordialement alerter à M. MUGERIN lors de différentes séances du conseil municipal pour lui demander simplement de retirer ces commentaires de sa page Facebook, ou au moins d'avoir la décence de s'excuser auprès des Stanoises et des Stanois qu'il avait ainsi offensés d'une manière aussi horrible. Il aura fallu 18 mois pour que M. MUGERIN finisse par supprimer ces propos, et, le comble, il l'a fait tout en choisissant d'attaquer en justice. Monsieur le Maire n'en dira pas plus sur cette affaire qui est désormais entre les mains de la justice, puisque l'appel est lancé, et la municipalité sera totalement transparente, comme à son habitude, sur son issue.

\*\* \*\*\* \*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.**

La secrétaire de séance,  
M. Mathieu DEFREL



Le Maire,  
M. Azzédine TAÏBI

